

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2009**  
**20h30 salle des séances – 12 rue Louis Talamoni – Rue Dimitrov**

Désignation d'une secrétaire de séance : Mlle FUNES

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 2009.

**Intervention de M. JEANNE** à propos de sa demande de communication d'une copie de l'étude réalisée sur les marchés et formulée à la page 26 du compte-rendu. Il reformule sa demande.

**Intervention de M. FUCHS** qui rappelle la question qu'il a posée (page 10 du compte-rendu) concernant l'état d'avancement des réflexions et des projets pour l'utilisation des 16 hectares libérés par l'abandon du projet de liaison autoroutière A4-A6

« Il m'a été répondu que vous travaillez avec l'université de Marne la Vallée, etc., et que le but était que le secteur de la VDO était tout à fait apte à accueillir des clusters, des laboratoires ou des entreprises liées au potentiel de recherche de la faculté de Marne la Vallée. Comme je suis chercheur à Marne la Vallée, j'ai quand même pris contact avec ma présidence qui me dit n'avoir aucune connaissance de contact avec Champigny... Dans l'intérêt que nous ayons ensemble des débats sincères et cherchions à faire avancer les choses - même si après, c'est normal, la majorité tranche - je souhaite que l'on donne des informations un peu plus fondées. Merci »

Entrée en séance de M. RIVALLAIN à 20h45

**Réponse de M. le Maire à M. FUCHS**

« Puisque vous m'amenez à réintervenir là-dessus, je veux saisir cette opportunité pour être plus précis puisque je n'ai pas été assez précis, je vous en donne acte. Voilà exactement où nous en sommes sur ces terrains de la VDO, entre l'A4 et la Nationale 4. Ces terrains appartiennent toujours à l'Etat, sauf la partie qui a fait l'objet de la nouvelle voirie, des pistes cyclables et de l'emprise future du transport en commun en site propre, dont le nom de projet s'appelle Altival... La propriété foncière est globalement une propriété d'Etat. Aujourd'hui, le conseil général a eu la dévolution des biens sur la partie voirie. Mais la question est posée par le conseil général du Val de Marne d'avoir une dévolution plus complète. C'est lui qui prend en charge l'ensemble de la viabilisation de ce secteur. Il serait donc assez logique que, à partir du moment où il y a eu transfert de compétence, il y ait aussi transfert de la valeur du bien. Ce n'est pas de cette façon que le préfet l'entend... La question est en délibération auprès du tribunal administratif aujourd'hui entre le département et l'Etat sur la propriété de ce

délaissé de terrain. Pour autant, nous n'avons pas bloqué les choses et nous avons travaillé avec le service urbanisme de la ville à un projet qui a d'ailleurs été présenté au conseil de quartier des deux quartiers concernés c'est-à-dire Village parisien et Plateau. Ce projet est une hypothèse, pas du tout un projet opérationnel, de possibilité d'aménagement de ce secteur. Le préfet du Val de Marne a proposé - puisque ce sont des terrains dont une bonne partie sont propriété de l'Etat - que nous fassions en commun, le conseil général, l'Etat et les communes concernées, une étude qui est déjà entamée et qui se poursuivra, étude qui pourrait d'ailleurs faire l'objet à un moment donné d'une information nouvelle au conseil municipal. Mais je n'ai pas d'éléments très récents. Pourquoi j'évoquais avec vous cette question de développement de clusters dans le secteur ? C'est parce que le Président du PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur) et les deux présidents d'université Paris XII et Marne la Vallée, le président de la Cité Descartes (englobant grandes écoles et organismes de recherche) ont participé avec l'ACTEP, l'association des collectivités de l'est parisien, à une séance de travail assez approfondi tout un après-midi dans cette même salle du conseil municipal, il y a une dizaine de jours. Evidemment, il n'y a rien de formel, on est dans un travail de recherche... Nous sommes au stade des hypothèses. Il n'y a rien de contractualisé. De toute façon, nous sommes sur des terrains qui, pour le moment, sont encore pour l'essentiel propriété de l'Etat. Mais nous sommes en conformité avec notre programme municipal puisque nous avons comme objectif majeur que ces secteurs soient à vocation importante de développement économique. Pour le moment, les études que nous partageons, que nous construisons ensemble avec l'Etat et le conseil général, montrent que l'on peut avoir un projet urbain tout à fait intéressant avec 75 % d'activité et 25 % de logement. Je rappelle qu'au départ le préfet du Val de Marne, M. TOMASINI, était venu ici avec une lettre de mission. Il voulait 900 logements. Ce n'est pas du tout le projet d'aujourd'hui. On est dans l'anticipation. On n'est absolument pas sur des projets normés et qui soient suffisamment mûrs pour être débattus par le conseil municipal... Si vous voulez que l'on attende que ce soit formalisé pour vous parler des projets, on peut le faire. Mais vous nous accuseriez alors, à juste titre, de ne pas mettre sur la place publique les différents débats possibles et les différentes options possibles. Notre choix est au contraire d'aborder franchement les choses, là où nous en sommes, l'état de notre réflexion. C'est plus intéressant pour l'ensemble du conseil municipal. »

**Monsieur le Maire** souligne que cet échange n'entraîne pas dans l'examen normal du compte-rendu du conseil municipal. Il a pensé nécessaire cependant de préciser le sens de son intervention du 25 mars.

Il conclut : L'approbation du compte-rendu du conseil municipal suppose que les remarques doivent porter sur le caractère formel du compte-rendu faute d'encourir un rappel à l'ordre. « On ne lance pas des débats à chaque occasion. Donc, je ne ferai plus de débat de ce type à l'avenir. On se prononcera sur le procès-verbal. Si vous avez un mot à changer, une phrase qui n'aurait pas été conforme, j'en prendrai acte. »

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Entrée en séance de M. BESNARD à 20h55

Liste des arrêtés pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

## **DIRECTION GENERALE ADJOINTE**

1

Convention de donation entre l'Ambassade du Portugal en France et la Mairie de Champigny sur Marne portant sur le Mémorial installé dans le parc départemental du Plateau.

### **Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

## **DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

2

Régie de recettes auprès de la direction du service municipal de la jeunesse sis 14 rue Louis Talamoni pour le recouvrement des recettes des activités de loisirs offertes par la municipalité aux jeunes campinois.

Modification du mode d'encaissement.

### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**5<sup>ème</sup>**: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

## **DIRECTION PREVENTION CONTENTIEUX**

3

Contentieux de l'urbanisme.

Requête de Monsieur FUCHS demandant l'annulation de l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du 19 décembre 2008 sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Désignation de la SCP d'avocats SARTORIO - LONQUEUE-SAGALOVITSCH et associés 15-17 avenue de Ségur -75007 Paris- pour représenter la Ville de Champigny sur Marne devant la juridiction administrative.

### **Commission concernée :**

**2<sup>ème</sup>**: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

4

Contentieux de l'urbanisme

ZAC des Simonettes Nord.

Assignation devant le tribunal de grande instance de Créteil par les époux TORDJMANN pour faire constater leur droit de propriété sur une parcelle.

Désignation de maître Frédéric LEVY - cabinet DS avocats 46 rue de Bassano - 75008 Paris - pour représenter la Ville de Champigny sur Marne devant le tribunal de grande instance de Créteil

### **Commission concernée :**

**2<sup>ème</sup>**: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

## **DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

5

Groupe scolaire Jacques Decour

Approbation de la convention fixant les modalités de la mise à disposition d'un logement de fonction 37 rue du docteur Roux à Madame Anne MACQUET, régisseur des écoles, à compter du 15 janvier 2009 en raison des contraintes liées à l'exercice de cet emploi

### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup>**: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

1<sup>ère</sup>: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**6**

Groupe scolaire Maurice Denis.

Approbation de la convention fixant les modalités de la mise à disposition d'un logement de fonction 39 rue Maurice Piroolley à M. François OBRIOT, régisseur des écoles, à compter du 9 mars 2009 en raison des contraintes liées à l'exercice de cet emploi

**Commissions concernées :**

5<sup>ème</sup>: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

1<sup>ère</sup>: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**7**

Groupe scolaire Henri Bassis.

Approbation de la convention fixant les modalités de la mise à disposition d'un logement de fonction 77 rue du Monument à Champigny à Mme Sabine CHERRIER, régisseur des écoles, à compter du 16 février 2009 en raison des contraintes liées à l'exercice de cet emploi

**Commissions concernées :**

5<sup>ème</sup>: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

1<sup>ère</sup>: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**8**

Groupe scolaire Anatole France sis 92 avenue Boileau.

Occupation à titre précaire à compter du 1er septembre 2008 par Madame N'GUYEN SI Dominique, professeur des écoles, d'un logement de fonction moyennant une indemnité d'occupation mensuelle, hors charges et hors taxes, de 459,78 euros.

Approbation de la convention à intervenir à cet effet.

**Commission concernée :**

5<sup>ème</sup>: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**9**

Groupe scolaire Irène Joliot Curie 2 rue Irène Joliot Curie.

Approbation de la convention portant mise à disposition d'un logement de fonction à titre gratuit, à compter de la date de signature de la convention, à Madame Danielle TOURAINE, institutrice.

**Commission concernée :**

5<sup>ème</sup>: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**10**

Piscine Auguste Delaune sise 119 rue de Verdun.

Utilisation de l'équipement communal par l'INSEP sur certains créneaux horaires, à compter du 1er janvier 2009 et moyennant le versement des droits d'entrée fixés par délibération du conseil municipal du 21 novembre 2007

**Commission concernée :**

6<sup>ème</sup>: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**11**

ZAC des Grands Godets.

Local à usage professionnel implanté sur un terrain d'une superficie de 1338 m<sup>2</sup> sis 381 rue Marcel Paul, propriété du SAF 94 géré par la Ville de Champigny sur Marne. Mise à disposition de Monsieur GAMEIRO

Jaime pour une durée de 9 mois à compter du 1er avril 2009, moyennant une indemnité mensuelle d'occupation de 3500 euros hors charges. Approbation de la convention établie à cet effet.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup>**: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**DIRECTION DE LA JEUNESSE**

**12**

Organisation d'un séjour en direction de 10 jeunes (15-25 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du samedi 11 avril 2009 au samedi 18 avril 2009 au chalet "Les Combes" 74110 Morzine.

Modalités de dépenses et fixation du montant des participation des jeunes :

Coût de la prestation (l'hébergement, l'alimentation, le forfait 6 jours, la location du matériel de ski et le transfert gare/chalet) : 4328,80 euros : 12 = 360,73 euros

Coût des billets de train : 1549,20 euros : 12 = 129,10 euros (non inclus dans la convention)

Coût des activités : 600 euros : 12 = 50 euros (non inclus dans la convention)

Coût total du séjour : 6478 euros : 12 = 539,83 euros

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup>**: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**13**

Organisation d'un séjour en direction de 10 jeunes (15-25 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du dimanche 12 avril 2009 au samedi 18 avril 2009 au chalet "Les Combes" 74110 Morzine.

Convention entre "ALP Tourisme Service" - Chalet les Combes 74110 Morzine - représentée par la directrice, Madame WENDLING Christine et la Ville de Champigny représentée par le 1er maire adjoint, Monsieur Christian FAUTRE

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup>**: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**14**

Organisation d'un séjour de ski en direction de 30 jeunes (15-25 ans) assistés par 6 accompagnateurs pour la période du samedi 11 avril 2009 au samedi 18 avril 2009 à Châtel (74390)

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes :

Coût de la prestation (l'hébergement, l'alimentation, le transport Aller-Retour en car, le forfait 6 jours, la location du matériel de ski, la taxe de séjour et les activités) : 13 824 euros : 36 = 384 euros

Coût des activités : 3600 euros : 36 = 100 euros (non inclus dans la convention)

Coût total du séjour : 17 424 euros : 36 = 484 euros

**Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**15**

Organisation d'un séjour en direction de 30 jeunes (15-25 ans) assistés par 6 accompagnateurs pour la période du samedi 11 avril au samedi 18 avril 2009 à "La Colline aux Oiseaux" à Châtel (74390)

Convention entre ATR "Alpes Tours Réservations" - ZA du pré de la dame Jeanne - 60128 Plailly - et la Ville de Champigny représentée par le 1er maire adjoint - Monsieur Christian FAUTRE

**Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup>:** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup>:** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Intervention de M. JEANNE** qui a souhaité avoir communication des arrêtés n° 3 et 4 non mentionnés lors de la commission des finances.

Lesdits arrêtés lui sont remis en séance

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE**

**1**

Approbation des statuts de l'Association des Maires du Val de Marne et adhésion à l'association.

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. KUENGIENDA**

**M. CHEVALIER** rappelle que la ville a adhéré en début d'année à Paris-Métropole, elle est également représentée à l'AMIF. Le Maire de Champigny est par ailleurs président de l'ACTEP.

Quel travail peut sortir de la participation à toutes ces associations ?

Ne vaudrait-il pas mieux pour plus d'efficacité se concentrer sur une ou deux associations ?

N'est-il pas superfétatoire d'adhérer à une association de plus ?

**M. JEANNE** est, pour sa part, plutôt favorable à la participation à cette association. Il souligne que le Val-de-Marne était le dernier département à ne pas avoir d'association regroupant ses Maires. Il demande seulement au Maire de faire un retour au conseil municipal du travail qui sera réalisé par l'association.

**M. le Maire** répond positivement à la demande de M. JEANNE. Il souligne qu'il est effectivement important que dans le Val-de-Marne, dernier département à se doter d'une association de Maires, ceux-ci se soient mis d'accord, toutes tendances confondues.

« Il ne faut pas boudier cela. C'est un lieu d'échanges. C'est comme l'AMIF, tous les Maires d'Ile de France en sont membres. Ce n'est pas négligeable de partager des expériences sur l'ANRU par exemple. L'AMIF, je le rappelle, est présidée par un Maire nouveau centre. C'est notre collègue, M. PERNES, qui préside l'AMIF et tout le monde s'y retrouve. L'association des Maires du Val de Marne aura une présidence tournante. Il faudra travailler un peu au-delà des limites communales.

Pour évoquer l'ACTEP, un certain nombre de communes de Seine Saint Denis sont plutôt pour aller vers une communauté urbaine ou une agglomération dans leur secteur mais les choses bougent. Pendant que Montreuil, Bondy et d'autres villes ont quitté l'ACTEP pour une partie de la Seine Saint Denis, d'autres consolident leur participation. C'est le cas de Neuilly sur Marne. Nous portons ensemble, par exemple, l'idée que dans le secteur de Neuilly sur Marne, il y a beaucoup d'espaces fonciers importants (notamment terrains de l'ancien hôpital psychiatrique Maison Blanche) mais il n'y a pas d'équipement fort. La proposition de notre

collègue, M. MAEHAS, Maire de Neuilly sur Marne, est de répondre favorablement à une demande de l'Etat d'un site pour le traitement des œuvres d'art et des réserves du Louvre. Nous soutenons, tous ensemble, les 14 villes de l'ACTEP, cette proposition qui est intéressante. Il ne faut pas que l'on se limite à notre seule commune. Je dois vous dire aussi que j'ai entendu cet après-midi le président de la République qui parlait de l'avenir de la région parisienne. Lui, il n'était pas hostile à l'association entre communes puisqu'il a dit qu'il travaillerait avec Paris Métropole. Vous voyez, Monsieur CHEVALIER, le travail entre communes est plutôt une bonne chose.

Ce qui est bien dans le travail entre communes, c'est que c'est une volonté et qu'il faut construire des projets qui ne sont pas l'apanage de telle ou telle formation ou de telle ou telle orientation d'un Maire ou d'un autre. Ce sont des projets communs. Je pense que c'est une bonne chose que Champigny soit bien placée dans ce type d'action. C'est plutôt favorable. Exemple : les transports en commun, il faut savoir être plusieurs à les demander. Je prends cet exemple mais il y en a d'autres.

Je ne partage pas, Monsieur CHEVALIER, votre souci d'économiser 7.548 euros. Nous ne sommes pas dispendieux. Nous ne jetons pas l'argent par les fenêtres. Par rapport au budget de la ville, vous admettez que c'est une toute petite cotisation. J'ai bien entendu ce que disait M. JEANNE. Evidemment, nous rendons compte de notre participation à ces différentes associations d'élus. Ce sont tous des organismes qui n'enlèvent aucune compétence à la commune de Champigny. Je le souligne. C'est important. »

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

**2**

Motion relative à l'attitude d'EDF concernant le financement par le fonds de partenariat du SIPPEREC des subventions apportées aux villes adhérentes par le syndicat en matière d'éclairage public.

#### **Commissions concernées :**

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et Achats publics, Personnel communal, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Télécommunication.

**Rapport présenté par M. RIVALLAIN**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

**3**

Modification de l'échéancier et du plan de financement du 3<sup>ème</sup> contrat triennal « circulations douces » entre la Ville de Champigny sur Marne et la Région Ile de France.

**Commissions concernées :**

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. LECUYER**

**Intervention de M FUCHS**

« Je ne vais pas reprendre toutes les discussions sur l'intérêt du développement des circulations douces pour la ville de demain, celles des piétons et cyclistes. Son intérêt pour la ville, son intérêt pour ramener les gens vers les transports en commun, son intérêt aussi en termes de santé et d'hygiène pour les gens à une période où l'obésité et les maladies cardiovasculaires augmentent. Je ne développerai pas cet aspect bien qu'il soit sous-jacent et qu'il suppose des changements, y compris des changements culturels vis-à-vis des déplacements piétonniers et cyclistes. Il y a encore beaucoup à faire, en dehors de ce qui concerne le dur c'est-à-dire les infrastructures dont nous parlons ici.

A Champigny, nous avons besoin de grands axes qui mènent, comme vous l'avez dit, aux stations de RER, qui mènent aussi aux écoles et nous avons besoin de parcs surveillés. En effet, nous ne développerons le vélo que si chacun est sûr de retrouver son vélo, sa selle et ses roues quand il sort de son bureau ou du lycée.

C'est très important. C'est un aspect nécessaire. Il faut que nous nous penchions aussi là-dessus. Malgré ces plans, nous sommes à Champigny très loin du compte. Je regrette en particulier que nous n'ayons pas un schéma d'ensemble à notre disposition, une planification du développement des circulations douces dans Champigny, avec un phasage pour les dix prochaines années. Cela devrait être mis au point. J'attends de la municipalité qu'elle nous le donne. Il nous faut ce schéma. On nous présente un certain nombre de chantiers, c'est vrai, mais sans plan d'ensemble. Maintenant, on les raccorde un peu vers les Boullereaux mais il y a des tas de petits bouts un peu partout. Cela ne répond pas aux besoins.

Des signalétiques sont aberrantes. Lorsque je vois que rue Diderot, il y a une signalétique de circuit vélo, il faut savoir que la chaussée de la rue Diderot - je suis allé contrôler et mesurer - fait 3 mètres. Elle est empruntée par des bus à gabarit de 2,45 mètres. J'ai fait la rue Diderot en vélo, j'aime autant vous dire que le bus derrière n'était pas content. Je comprends. Il était de bonne humeur, il ne m'a pas écrasé !

L'aménagement du quai Victor Hugo et de la rue du Marché, tel qu'il a été réalisé, c'est exposer les cyclistes à de graves risques d'accidents. Avez-vous essayé ou été voir si l'on peut emprunter le contresens de la rue du Marché en vélo vers 18 heures ? C'est absolument impossible. Avez-vous été confronté à toute heure en vélo aux voitures qui vous arrivent en face, au coin de la rue du Marché et du quai Victor Hugo ? Ces aménagements accroissent le danger pour les cyclistes. Je dirai la même chose des travaux réalisés rue de la pointe Saint Denis et rue des Lyonnaises où je ne passe plus car les décrochages avec les alternances de circulation ont été conçus pour des voitures qui circulent à 30 ou 40 kilomètres par heure et quand vous circulez en vélo - je ne suis pas champion, je circule à 15 kilomètres/heure - vous vous retrouvez au milieu d'un décrochage avec une voiture qui vous arrive en face. C'est très dangereux.

Il faut de meilleurs équipements, de meilleures infrastructures. Je pourrais continuer cette énumération. Votre politique de circulations douces pour le moment n'est pas cohérente. Il

faut agir, préparer les mentalités au nécessaire développement des circulations douces. Il faut réaliser des équipements qui ne soient pas ponctuels mais sur un grand trajet, qui ne soient pas trop coûteux et qui ne soient pas non plus des pièges pour les cyclistes. Je pense que cette politique doit être repensée, revue et planifiée dans le temps en faisant porter l'effort sur la continuité des itinéraires et sur les parcs sécurisés et surveillés.»

### **Intervention de M. FAUTRE**

« Il faut poursuivre le travail qui est engagé. Le fait que la ville soit engagée sur un troisième contrat triennal montre une volonté. Depuis, un certain nombre de travaux ont été réalisés. Vous le savez aussi, vous avez le schéma, les axes sont extrêmement longs. Il est évident qu'il y a forcément un début et une fin. Entre les deux, il y a quelquefois des investissements importants à réaliser. Parfois, cela ne se croise pas toujours facilement, malheureusement par manque de moyens financiers, avec les travaux qui vont se faire. Entre le moment où l'axe est démarré et le moment où il se finit, il peut se passer un certain temps. Dans le même temps, il faut prendre la mesure des efforts qui ont déjà été engagés. Je répète qu'il y a à poursuivre ces efforts.

Il y a aussi - vous avez raison de le signaler - des efforts à faire également dans notre communication. Dans nos réunions de conseils de quartier, quand on parle de vivre ensemble, c'est aussi cette partie qu'il faudrait traiter. Lorsque l'on a mis - et on l'a fait avec les habitants des quartiers concernés, le Tremblay et le Maroc par exemple - ces quartiers en zone 30, on ne l'a pas fait seulement en plantant des panneaux 30. Nous l'avons fait en concertation avec les habitants et en accompagnant ces zones 30 de la mise en place d'aménagements assez conséquents. Par exemple, au quartier du Maroc ou du Tremblay, la totalité des axes d'entrée de ces quartiers a été réalisée avec des dos d'âne bien aménagés, bien visibles, bien lisibles. Ainsi, l'ensemble des automobilistes qui traversent le quartier prennent en considération le fait que c'est un quartier en zone 30 et qu'il faut évidemment cohabiter avec les piétons, les vélos et aussi les bus.

Ensuite, vous attirez l'attention sur la rue Diderot avec une voie qui n'est pas suffisamment large. Je ne sais pas comment, techniquement, on peut faire autrement. Soit il n'y a aucun vélo qui passe, soit il n'y a aucun bus. Dans cette rue Diderot, de toute façon sauf à préempter l'ensemble des terrains de part et d'autre de la voirie, il faut, je crois, faire avec la rue telle qu'elle est. Elle fait 3 mètres. La ville s'est développée aussi ainsi. C'est la raison pour laquelle là où l'on peut faire des voies cyclables, des pistes cyclables, systématiquement elles sont faites. Vous avez l'exemple des pistes cyclables boulevard de Stalingrad, en collaboration avec le conseil général à l'exemple de ce que l'on a fait avenue Salvador Allende.

Oui, il faut poursuivre mais il faut le faire au rythme de ce que l'on peut faire en termes de moyens financiers mais aussi en tenant compte de la ville telle qu'elle s'est construite. Je fais référence à la rue Diderot. Comment faire autrement ? Idem pour le quai Gallieni. Aujourd'hui, on n'aurait pas fait ce qui a été fait il y a dix ou quinze ans. C'est clair. Les choses sont ainsi. Ce serait mal compris si l'on cassait tout, que l'on refaisait tout. Ce ne serait pas compris. Cela n'empêche pas qu'il faut travailler à améliorer l'insertion des vélos dans ces rues difficiles. »

### **Intervention de M. le Maire**

« Il faut retenir l'idée qu'en matière de communication et en matière de formation, il faut poursuivre les efforts conséquents de la ville. On a su le faire pour d'autres grandes questions de vie en commun. Je pense que sur le tri sélectif, on a marqué des points de façon assez irréversible. Je ne vois pas pourquoi sur le vélo, on ne monterait pas en charge peu à peu et on a bien l'intention de le faire, pour qu'il y ait une compréhension par les automobilistes de la place du vélo et que ce soit quelque chose de partagé.

Où je ne sais pas donner aujourd'hui une réponse satisfaisante à la question que vous posez, Monsieur FUCHS, c'est sur les parcs surveillés. Comment les finance-t-on ? C'est une vraie question. Si vous rentrez de votre travail ou si tout simplement vous vous êtes arrêté un moment à un endroit, que vous ressortez et qu'il ne vous reste que le cadre du vélo, cela ne se fait qu'une fois. Mais comment faire ? On ne peut pas avoir des gardiennages dans chaque groupe scolaire. On en discute dans les conseils d'administration des lycées et des collèges. Les gardiens ne peuvent pas être présents. Il y a des systèmes de clef, de carte. Il faut que les parents payent le système de carte. Beaucoup de systèmes ont été essayés. Pour le moment, on n'a rien trouvé d'absolument satisfaisant. Dans les gares, à l'avenir, il faudra poser la question. Sur des sites comme ceux-là, il faut être attentif. Se posera la question de qui rémunère cette surveillance humaine. Vous avez raison d'insister sur cet aspect. Il ne faut pas de surveillance par une agence qui est à distance. On peut essayer d'intégrer cet élément dans les grands équipements publics. Mais le coût n'est pas négligeable. Et l'avantage du vélo, c'est de pouvoir aller partout. Il est difficile de surveiller un vélo partout.

Pour le moment, je n'ai pas de solution miracle. Ou alors il faudrait créer des postes spécifiques, ce que je ne sais pas faire dans l'état actuel. Une réflexion est à poursuivre. Je ne dis pas que l'on n'arrivera pas à sécuriser les vélos. Une question vient souvent. Elle est venue dans un débat récent sur la place du vélo dans la ville par une association qui s'appelle Villavélo et qui pousse une réflexion intéressante là-dessus. Un des orateurs a souligné l'intérêt des vélos électriques. Comme ils sont très coûteux, il y a encore des risques supplémentaires de dégradation ou de vol. Ce sont des vélos qui valent plusieurs milliers d'euros.

Tout cela mérite que l'on poursuive la réflexion, l'action. De même, vous proposez un phasage sur 10 ans, je ne sais pas vous dire quelles seront les finances de la ville dans 10 ans. Un phasage technique oui, mais un phasage financier avec des engagements précis, ce n'est pas possible. Comme on ne sait pas le faire dans d'autres domaines, vous le savez bien. Le budget est adopté chaque année. Il y a quelques aspects pluriannuels. On essaie. Grâce à la région, on a des engagements pluriannuels. Au-delà de cela, 10 ans je ne sais pas faire. En revanche, oui, le schéma, on peut continuer à le travailler. Il existe déjà. Pourquoi ne pas continuer à l'améliorer ? »

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés**  
**45 votes pour dont 7 procurations**  
**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche,**  
**de progrès, écologistes et de personnalités - groupe UMP –**  
**groupe Divers droite)**  
**3 abstentions**  
**(Mouvement démocrate « La passion de Champigny » -**  
**Liste « Entente citoyenne »)**

**DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

Approbation de la convention fixant les relations de partenariat entre la Ville de Champigny sur Marne et le département du Val de Marne relative au schéma de signalétique touristique du pôle régional des Boucles de la Marne.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par M. DEFRANOUX**

**M. JEANNE** est sensible dans ce projet à la mise en avant de la langue anglaise et à la valorisation du patrimoine naturel. Il estime cependant que les parcours de randonnée pourraient être améliorés.

**M. DEFRANOUX** lui répond : Les parcours de randonnée ne coïncident pas exactement avec les parcours « boucles de la Marne ».

A l'occasion d'une remarque de M. JEANNE lors d'un conseil municipal récent, il avait déjà précisé que des contacts ont été pris avec la Fédération française de randonnée et qu'un travail est engagé sur ces questions.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

**5**

Attribution d'une subvention aux associations de commerçants de Champigny sur Marne au titre du budget 2009.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. DESSEIGNE** qui fait état de la question posée par M. JEANNE dans la 2<sup>ème</sup> commission.

Celui-ci a souhaité savoir combien de commerçants regroupaient ces associations.

**Réponse :**

- L'association Essor Campinois qui a remplacé l'Union des entreprises et commerces (qui était animée par M. GIBERT) rayonne sur l'ensemble de la ville et plus particulièrement sur le centre ville et l'avenue du Général de Gaulle.

Elle compte 18 adhérents.

- L'association syndicale des commerçants du centre commercial du Bois l'Abbé compte 22 adhérents (sur 32 boutiques),

- L'association des commerçants du centre commercial des Mordacs compte 6 commerçants qui s'investissent (sur les 12 boutiques encore en activité).

**Intervention de M. CHEVALIER** qui indique que son groupe votera la délibération proposée.

« Simplement, je voudrais faire une remarque puisque vous citez l'association du Bois l'Abbé et vous dites que c'est la plus active. Je ne suis pas le représentant de l'association l'Essor Campinois mais ils m'ont autorisé à vous dire ceci. Ils ont contacté les services économiques en fin d'année pour organiser avec les services économiques, donc la ville, une opération Père Noël. Il leur a été répondu qu'il n'y avait pas d'argent, pas de budget pour le faire. Ils ont donc, sur leurs propres deniers, sillonné la ville pendant trois semaines avec leur opération Père Noël. En revanche, ils ont été étonnés, quelques semaines après, que la ville lance une campagne d'affichage, je ne la conteste pas, sur le marché pour distribuer des flyers. Vous allez me dire que ce n'est pas le même budget mais cela les a étonnés. Ils souhaiteraient simplement que vous puissiez les aider et aider tous les commerces, pas que l'Essor Campinois, pour faire la promotion, par des affiches, en incitant les campinoises et les campinois à aller dans les commerces de proximité. C'était un message.

En revanche, j'ai un petit différend avec M. DESSEIGNE. Ils sont cinquante adhérents à l'association Essor campinois, sauf si je me trompe. »

**Intervention M. DESSEIGNE**

« Dix huit ou cinquante, je ne sais pas. C'est le chiffre que nous avons. M. PINCHOT, président de l'association, nous donnera certainement des éléments complémentaires.

Je suis très surpris des propos que vous relatez sur l'opération Père Noël et l'absence de moyens. C'est en fait tout le contraire. C'est-à-dire que nous avons eu un entretien avec M. PINCHOT pour monter cette opération. La ville s'est déclarée tout à fait favorable à cette initiative. Nous avons effectivement demandé qu'il y ait quand même un cofinancement à partir de la subvention versée régulièrement à l'association mais nous étions prêts à dégager un budget. La difficulté, c'est qu'il n'est pas du tout évident de trouver des personnes pour tenir ce type d'emploi qui est extrêmement précaire et ponctuel (intermittents, chômeurs...). Nous nous sommes rapprochés de l'antenne ASSEDIC - ce n'était pas encore Pôle Emploi - qui gère les intermittents. Nous n'avons pas trouvé de personnes. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pu aller plus loin. M. PINCHOT dit qu'il a sillonné la ville pendant trois semaines avec ses Pères Noël. J'en doute. Une semaine avant les fêtes, on n'avait aucune solution et on y travaillait ensemble. Peut-être qu'il a trouvé une ou deux personnes bénévoles pour tourner mais, au niveau de la ville, on ne pouvait pas prendre la responsabilité de faire travailler des personnes bénévolement sur ce type d'animation. On n'a pas trouvé de salariés. C'est la réalité. Ce n'est pas une question financière.

Par ailleurs, on a réalisé aux frais de la ville des affiches, nombreuses, qui ont été apposées chez tous les commerçants qui le voulaient bien, appelant les campinois à faire leurs courses de fin d'année chez les commerçants de la ville. C'est une initiative qui a été faite en commun avec M. PINCHOT. Je suis un peu surpris des propos que vous relayez. »

**Intervention M. CHEVALIER**

« Je le répète ici, quand je prononce une phrase ou quand je dis quelque chose, c'est avec des certitudes et avec des preuves. Si vous avez le temps à la fin du conseil, je vous donnerai le mail de M. PINCHOT et vous aurez la vérité... »

**M. le Maire** invite M. CHEVALIER et M. DESSEIGNE à se voir en fin de séance et propose de passer au vote.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

6

Approbation de l'avenant n°28 simplifiant la tarification applicable sur les marchés communaux et portant revalorisation de 10,7 % des droits de place applicables au 1<sup>er</sup> mai 2009 ainsi que de la redevance forfaitaire versée à la commune par le concessionnaire.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer l'avenant N°28 ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

### Commissions concernées :

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

### **Rapport présenté par Mlle KASSOU**

#### **Intervention de M. JEANNE**

« Juste une précision, je m'étais abstenu en commission des finances mais cela n'a pas grande importance. Sur cette délibération, vous nous expliquez que c'est une mesure complètement technique. Je m'étonne, si vous voulez, dans cette convention de l'indice de révision qui se cale sur les tarifs du BTP. On vend rarement des parpaings sur des marchés aux comestibles. Un indice qui aurait été en rapport avec l'activité même des commerçants aurait été beaucoup plus adapté. Bien évidemment, cela nous amènera à voter contre cette délibération parce que, au-delà de cette question technique, je trouve qu'il y a quelque chose d'assez incohérent dans cette approche qui consiste, au moment où on lance un marché, et on sait que quand on est en phase de lancement, bien évidemment le chaland n'est pas encore au même niveau que quand un marché a trouvé sa vitesse de croisière, on ponctionne un peu plus les commerçants en question.

Par ailleurs, il faut aussi que vous définissiez un peu plus, on en avait déjà parlé lors du dernier conseil municipal, une politique globale à l'égard des marchés, notamment ce que vous souhaitez faire des marchés qui sont dans une situation difficile. Je pense bien évidemment à Coeuilly ou à Stalingrad. On se retrouve exactement pratiquement aux mêmes tarifications en tout cas au niveau du pourcentage de cette hausse alors que les situations ne sont plus du tout les mêmes. Je pense qu'il faudrait là avoir un soutien assez fort pour ceux qui veulent encore rester sur ces secteurs. Ou alors il faut dire clairement que vous ne souhaitez plus de marché sur ces secteurs. Cela peut être une politique. Cela peut se justifier de dire qu'il n'y aura que deux marchés à Champigny. Ce n'est pas irréalisable. C'est un choix politique en tout cas. Il y a le Bois l'Abbé et il y a le centre ville. Mais il faut dire les choses plus clairement. On doit le retrouver dans la tarification ou avec des exonérations, totales ou partielles, pour les commerçants qui restent sur les autres marchés.

Je relève l'incohérence de cette importante augmentation, surtout que nous sommes, cela n'a échappé à personne, dans un contexte économique où la consommation n'est pas au mieux. Rajouter des charges aussi lourdes à des commerçants ne me semble pas aller dans le bon sens. »

#### **Intervention de M. FUCHS**

« Permettez-moi, mes chers collègues, de compléter votre information par des chiffres un peu moins exotiques que ceux d'Issy les Moulineaux, Romainville et du Pré Saint Gervais. Ils concernent des communes limitrophes de Champigny dont les marchés sont donc fréquentés par les mêmes commerçants et les mêmes chalands. Ce que nous constatons, c'est que le prix du mètre linéaire des villes comme Champigny, le Perreux et le Plessis Tréville sont à peu près égaux. En revanche, Chennevières, Villiers et Ormesson ont des prix beaucoup plus bas. Pourquoi Villiers ? Il s'agit d'un marché couvert. Pouvez-vous m'expliquer - c'est une première question, je n'ai pas compris - pourquoi à Champigny le non abonné paye moins, d'après vos chiffres ? Ce qui est illogique, il n'y a pas de taxe professionnelle incluse. Alors qu'à Chennevières, le Perreux ou Ormesson, Plessis et Villiers, c'est l'inverse.

Il reste à préciser qu'une redevance ne se décide pas dans l'absolu mais en fonction des services fournis. Le marché de Villiers est, par exemple, un marché totalement couvert. En revanche, à Champigny les commerçants de Stalingrad se plaignent du fait qu'un brise vent, qu'ils réclament depuis de nombreuses années, n'ait jamais été mis en place. Ceux de Coeuilly se plaignaient, oui, le passé va être bientôt de mise, des délais apportés à la mise en conformité des bornes électriques et du délabrement du pavement.

Je voudrais d'une part une réponse à cette question sur la différence de traitement abonnés/non abonnés à Champigny par rapport aux communes voisines et d'autre part, je voudrais que l'on tienne compte de l'état et des situations des différents marchés. »

#### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Nous voterons cette délibération.. J'ai simplement deux questions à vous poser. Dans le préambule de l'avenant, il est indiqué que les représentants des commerçants ont été consultés lors de la commission du... et il n'y a pas de date. Je voudrais savoir si cette consultation a déjà eu lieu et à quelle date. Je voudrais savoir quels étaient les commerçants qui étaient représentés. D'un autre côté, sur le tableau qui est aussi annexé, vous avez différents prix. On ne cite que le marché Stalingrad. N'est-ce que pour le marché Stalingrad ou cela vaut-il pour le marché de Coeuilly et pour tous les autres marchés de Champigny ? Je n'ai pas compris. Je me trompe peut-être. »

#### **Intervention de Mlle KASSOU**

« Je vais essayer d'être brève. Des choses ont déjà été dites lors du dernier conseil municipal. Juste une réponse à M. JEANNE. Je vais vous répondre ensuite, Monsieur CHEVALIER.

Nous n'avons pas l'intention de fermer les autres marchés. Nous y travaillons. C'est compliqué. Les forains, notamment sur la place de Coeuilly, ont du mal. L'un part à la retraite, il a du mal à trouver un repreneur. Et puis il y a toutes les difficultés liées aussi au mode de consommation sur Coeuilly et la concurrence directe de Villiers. Mais nous n'avons pas dans l'idée de fermer les marchés. Je l'avais déjà dit.

Concernant la question de M. CHEVALIER sur le marché de Stalingrad, c'est un marché couvert. Je n'ai pas compris votre question. »

**M. CHEVALIER** répète sa question : Pourquoi n'y a-t-il dans le tableau des tarifs que le marché Stalingrad ?

**Réponse de Mme KASSOU** : Il s'agit d'un marché couvert, les autres sont de plein vent. Elle donne également la date de la réunion des représentants des commerçants : le 22 avril dernier. Elle précise qu'elle n'y a pas personnellement assisté.

#### **Intervention de M. CHARLES**

« L'explication la plus simple qui va vous faire comprendre tout de suite la différence entre tarif abonné et non abonné, c'est que certains sont abrités et d'autres pas. Tout le monde le comprend, je crois. Les non abonnés s'abritent eux-mêmes avec leur parasol. Il y en a beaucoup. Et puis, les abonnés viennent sous les bâches positionnées la veille par le concessionnaire. »

### **Intervention de M. FUCHS**

« Vous me permettez d'apporter une précision ? Les commerçants eux-mêmes se distinguent entre abonnés et non abonnés d'après ce qu'ils m'ont déclaré... Ceux qui payent à l'année, sur un tarif annuel, sont enregistrés ainsi parce qu'ils viennent de façon suffisamment fréquente pour que ce soit rentable pour eux. Ceux qui ne viennent qu'une fois de temps en temps, pas toutes les semaines ou pas à chaque marché, sont considérés comme non abonnés. Voilà ce que m'ont dit les commerçants et cela me paraissait logique. »

### **Intervention de M. CHARLES**

« Je suis d'accord avec vous. Les non abonnés sont des gens qui viennent épisodiquement et qui n'ont pas accès aux bâches - sauf à ce qu'il y ait un commerçant manquant, ce qui peut arriver - mais les bâches sont positionnées par le concessionnaire pour les abonnés et en fonction des besoins qui sont recensés par le placier et le service concessionnaire. La personne qui vient de temps en temps, qui ne vient pas quand il fait froid, etc., amène son matériel. Les choses sont différentes. On peut contester. Ce n'est pas spécifique à Champigny. C'est partout pareil.

Après, on ne peut pas ignorer aujourd'hui, c'est du moins ce que je crois, que si le marché du dimanche a eu tant de succès, c'est pour deux raisons : d'abord, grâce aux campinois qui manifestent une grande satisfaction de ce marché mais aussi par la mobilisation des commerçants. Je pense que les deux expériences qui viennent de se passer les deux dimanches matin corroborent bien leur volonté de créer un marché à Champigny avec de nombreux commerçants. Il y a eu beaucoup de commerçants dès le premier dimanche et encore plus dimanche dernier, et je pense qu'il y en aura encore plus dimanche prochain parce que les vacances scolaires sont terminées. Il y aura donc une montée en charge, je l'espère, de ce marché. Les commerçants ont joué un rôle extrêmement important. Dans ce sens, j'espère pour eux qu'ils vont gagner leur vie correctement, que les prix qu'ils pratiquent sur le marché de Champigny resteront des prix les plus accessibles possible aux gens qui s'y rendent.

La création du marché du dimanche - le Maire l'a rappelé à plusieurs reprises - ne veut pas signifier que l'on abandonne les marchés des autres quartiers. Le Maire avait rappelé, il y a peu, qu'il avait demandé qu'une étude de réimplantation voire de déplacement du marché Gabriel Péri soit faite - elle est en cours - pour parvenir à mieux concentrer les choses, à rendre la zone de chalandise plus conviviale. On en reparlera certainement juste après les congés d'été. Le marché de Stalingrad, nous y travaillons également... Ces marchés ne sont pas abandonnés. A Coeuilly, il faut faire des travaux, qui vont d'ailleurs être faits. Cela permettra-t-il de sauver le marché ? Je serais complètement irresponsable de dire oui. Je ne me permettrais pas de dire cela. Les choses sont difficiles. Il n'a pas été question pour l'instant, une seule fois, de dire que l'on abandonne les marchés en attendant qu'ils meurent de leur belle mort. Ce n'est pas du tout ce qui a été évoqué dans tous les débats que l'on a eus avec la population.

Il y a la volonté effectivement d'essayer de maintenir les marchés. Monsieur JEANNE, vous pensez à celui du Bois l'Abbé et celui du centre ville. Ce sont les deux plus grands marchés de la ville. C'est incontestable. Il n'en reste pas moins qu'il y a des petits marchés qu'il faut contribuer à essayer d'aider en réfléchissant, en travaillant avec les commerçants, avec les habitants des quartiers, avec les élus de ces conseils de quartier pour essayer de trouver, si

c'est possible, des accompagnements qui permettent de réaliser des unités de marché plus pérennes. Sans compter le fait que nous sommes beaucoup ici – je crois - à considérer que les marchés sont non seulement importants pour la consommation mais aussi importants pour l'aspect convivialité et lien social. On essaiera de faire tout ce que l'on peut pour maintenir l'ensemble des marchés champinois le temps qu'ils pourront durer. Après, si un jour il n'y avait plus de marchands, de commerçants sur un marché, il faudrait bien sûr se rendre à l'évidence. Ce n'est pas le cas encore aujourd'hui, même si l'on peut considérer qu'il y a un marché, celui de Coeuilly, qui en ce moment est très affaibli. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« En tout cas, je m'attendais ce soir à ce que chacun d'entre vous se réjouisse du grand succès du marché du dimanche. Comme il était dans tous les programmes, comme cela a été souligné ici, je crois, il faut quand même souligner ce succès et s'en réjouir.

Je confirme ce qui a été dit tout à l'heure, les abonnés sont titulaires de leur emplacement et ils ont obligation à venir. Ils sont obligés de venir au moins à deux séances hebdomadaires. Ce n'est pas le même statut pour les autres. Les abonnés bénéficient des bâches, les autres pas. »

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**39 votes pour dont 5 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche,  
de progrès, écologistes et de personnalités - groupe Divers droite)**

**9 votes contre dont 2 procurations**

**(groupe UMP – Mouvement démocrate « La passion de Champigny » -  
Liste « Entente citoyenne »)**

**7**

Approbation d'une convention entre la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne, la commune de Champigny sur Marne, la société « Vert Marine » et l'association « Au fil de l'Eau » prévoyant les modalités techniques et financières de mise en place d'un « passeur de rives » du premier samedi du mois de mai au deuxième dimanche du mois d'octobre pour les années 2009 et 2010.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

#### **Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

#### **Rapport présenté par M. DEFRANOUX**

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**8**

Le Pharsale

Opération de construction neuve de 9 logements locatifs sociaux individuels.

Attribution d'une subvention pour surcharge foncière à la SA d'HLM IDF Habitat d'un montant de 38 984, 81 euros.

Garantie communale à accorder à hauteur de 100 % à la SA d'HLM IDF Habitat pour quatre prêts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Montant total à garantir : 1 061 232 euros.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme PASQUIER**

**Intervention de M. FUCHS**

« Nous savons que le vote de la surcharge foncière par la commune est nécessaire pour enclencher celle des autres instances. La part de la commune est faible dans cet ensemble : 10 % contre 20 au département, 35 à la région et le reste à l'Etat. Il serait souhaitable que nous ayons un jour, dans ce conseil, un vrai débat sur ce que peut et doit être une politique du logement et plus particulièrement du logement social dans notre commune. En l'absence de ce débat, nous sommes conduits à être les témoins d'implantations dont nous ne connaissons pas la logique et qui nous paraissent souvent accidentelles ou guidées par des logiques dont nous n'avons pas connaissance.

Revenons à cette construction, ainsi d'ailleurs qu'à celle qui fait l'objet de la délibération suivante. Les constructions seront terminées fin 2010. Une année plus tard, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, il sera obligatoire de respecter partout les normes dites bâtiment de basse énergie. La consommation énergétique devra être inférieure à 50 kilowatts/heure par mètre carré SHON. Ces bâtiments seront donc déjà en retard, au vu du dossier présenté, sur les exigences énergétiques de notre époque. Vous pouvez dire que le respect de ces normes impose un surcoût à la construction. Ce n'est plus vrai. Les bons constructeurs savent aujourd'hui construire à bas coût, en respectant les normes dites HPE. On peut voir les évolutions techniques à ce sujet. Vous voulez donc construire mais vous ne vous souciez pas suffisamment des économies d'énergie et d'une politique de développement durable. Vous dites faire du logement social et œuvrer pour les familles à revenus modestes mais vous ne vous souciez pas du montant des charges qu'elles auront à payer dans l'avenir. »

**Intervention de M. JEANNE**

« Une remarque, Monsieur le Maire, qui va rejoindre bien évidemment les deux délibérations. Vous avez souvent défendu une politique de logement ambitieuse à Champigny avec la notion, comme vous l'avez souvent utilisée, de maillage à recomposer dans nos quartiers en disant qu'il fallait retrouver des équilibres. Notamment sur une opération concernant le quartier du Plant, vous nous avez dit : on est à 18 % dans ce quartier, sans bien définir les limites du quartier en question, pour justifier une opération. Sur le quartier des Simonettes, sur la partie nord en question, tout dépend quelle est la limite du quartier que l'on prend. Si on prend juste la rue des Hauts Bonne Eau, il est sûr qu'il n'y a pas énormément de HLM mais si on intègre véritablement tout le quartier, à savoir les Boullereaux, à savoir l'Egalité, à savoir toutes les opérations qui ont été menées depuis les années 30, on est quand même dans un quartier qui a une densité assez forte, on ne trouve pas les limites de la loi SRU qui impose les 20 %. On est très largement au-dessus. Je m'étonne de cette argumentation sur le maillage qui émaille souvent votre discours.

En l'occurrence, on ne voit pas bien la cohérence de cette opération. M. FUCHS rappelait un certain nombre d'aspects. Véritablement, il n'y a pas nécessité à cela. On pouvait attendre autre chose sur ce secteur que ce type d'opération. »

#### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Mon intervention concernera les délibérations 8/ et 9/. Sur les deux opérations, le Pharsale (neuf logements) et Orion (six logements), je reprendrai quelques propos de M. FUCHS bien entendu parce qu'il a entièrement raison. Ma première remarque quand même se situe au niveau du nombre de logements sociaux HLM construits. On a neuf et six. On a sur le Tremblay une délibération le 25 mars où là il y a 44 logements. Ma question est de savoir, dans le même temps, pouvez-vous nous indiquer le nombre de logements que vous avez construits dans le secteur privé à Champigny ? En ce qui concerne les caractéristiques énergétiques, nous souhaiterions savoir si les chaudières individuelles que vous placez sont des chaudières à condensation.

La deuxième remarque, c'est qu'effectivement, on est en train de construire des logements qui seront livrés en 2010 sur les bases de la RT 2005 où l'on demande 100 kilowatts/heure d'énergie primaire par mètre carré et par an. La RT 2010, celle qui sera imposée au moment de la livraison des appareils, est de 80 kilowatts/heure d'énergie primaire par mètre carré et par an. Effectivement, il y a la RT 2012 qui est encore plus contraignante (à 50). Pourquoi ne s'est-on pas préoccupé de cela ? Pourquoi la ville, puisqu'elle donne sa garantie, n'a-t-elle pas exigé du maître d'ouvrage des normes plus contraignantes ? Dans le même temps, aujourd'hui on demande aux particuliers s'ils veulent économiser de l'énergie, ils peuvent souscrire à l'éco prêt à taux zéro. Là, on leur demande d'être à la barre des 80 kilowatts par mètre carré et par an. Si on le demande à des particuliers, on peut le demander à une société d'HLM.

Dernier point, là encore je ne sais pas pourquoi on n'a pas fait une opération avec une production d'eau chaude solaire voire un chauffage solaire. Quand on regarde l'orientation des bâtiments, c'était tout à fait faisable. »

#### **Intervention de Mme PASQUIER**

« Juste quelques mots. Je voudrais rassurer M. CHEVALIER. Nous ne participons pas à la construction de logements privés. Je vous le confirme. En revanche, nous avons une convention d'équilibre qui prévoit le respect du nombre de logements entre public et privé. Cette convention est effectivement respectée. Là-dessus, il n'y a aucun souci.

Sur le fait de continuer à construire, je me félicite d'être dans une commune où l'on continue à poursuivre la réponse aux besoins de la population en matière de logement. On ne peut pas dire que l'on souffre d'avoir trop de logements. Je pourrais vous donner les chiffres que M. le préfet nous a donnés hier, à la conférence du logement, avec 16 communes dans le département qui ne respectent pas la loi SRU. Pour bon nombre, je peux vous les citer, Bry 12 %, Mandres les Roses 8 %, Marolles en Brie 10 %, Nogent 11 %, Noisieu 8,90 %, Ormesson 0,75 %, Périgny 0,50 %, Le Perreux 7,12 %, le Plessis Trévisé 18,44 %, Rungis 16,20 %, Saint Mandé 8,80 %, Saint Maur des Fossés 5,58 %, Santeny 9,90 %, Sucy 9,99 %, Villecresnes 7,86 %, Vincennes 6,93 %. Quand on entend M. le préfet hier se plaindre quand même qu'il va avoir des difficultés à répondre et à mettre en œuvre la loi DALO et répondre à l'ensemble de la population, des demandes, je me félicite d'être dans une commune où l'on continue à construire. »

#### **Intervention de M. CHARLES**

« Très rapidement, pour compléter la discussion et pour répondre à ce que disait M. JEANNE, pourquoi des logements ici ? Plusieurs réflexions sont à mener quand on implante des logements. Ceux-ci ont quand même une qualité qui, malheureusement, n'est pas offerte à

tous les campinois. Ils se situent à 10 minutes à pied d'un RER. C'est un aspect important pour que chacun puisse trouver les usages qui lui correspondent, on voit dans les quartiers proches des transports publics que les gens utilisent beaucoup moins leur voiture, voire considèrent qu'ils n'ont plus besoin de voiture. C'est un aspect qui paraît important.

Quand on fait un programme de logements, on peut toujours parler de RT 2005, RT 2010. Le prêt à taux zéro dont M. CHEVALIER parle est accessible aux particuliers. Cela ne veut pas dire que les particuliers parviennent, même avec le prêt à taux zéro, à réunir toutes les conditions pour que leur bâtiment soit très économe en énergie.

Si aujourd'hui, on n'en est pas encore à la RT 2010..., c'est parce que l'on a besoin de trouver des solutions techniques. Excusez-moi, Monsieur le Maire, je n'ai pas le bilan énergétique exact pour vous dire à combien de kilowatts on en est au mètre carré. Je ne peux pas vous dire que c'est 100 ou 80, je ne le sais pas. La RT 2005, à laquelle il est fait référence dans les critères de labellisation qui ont été notés dans ce rapport, ne donne pas le bilan énergétique. Nous allons nous renseigner et vous le donner. Néanmoins, ces maisons ont des qualités bioclimatiques, quant au traitement de la structure y compris dans le chantier. Un chantier bois a des avantages aussi au moment de la construction. On tente avec ces maisons de faire dans le sens de ce qui est recherché, essayer de "décarboner" au maximum l'ensemble des constructions nouvelles.

Tout à l'heure, je n'ai pas été jusqu'au bout. Un programme de logements se monte aussi avec du foncier. En région Ile de France, chacun sait que le foncier coûte très cher. On voit que beaucoup de collectivités et l'Etat aussi sont appelés à participer à la surcharge foncière. La question après, l'équation finale, c'est le loyer, c'est ce que les gens vont être en capacité de payer. Pourront-ils payer ce que l'on va leur demander ? On peut toujours se raconter des histoires, je trouve cela passionnant l'eau chaude sanitaire solaire, les capteurs solaires. On a des expériences dans la ville que l'on vous présentera prochainement. On y arrive dans des conditions différentes mais on n'y arrive pas partout et à tous les coups car ces bilans sont extrêmement complexes. On peut toujours se dire qu'il faut faire, après s'apercevoir que l'on est sur des prix prohibitifs tant dans le montage du projet que dans la capacité des gens, dans la situation sociale que l'on connaît tous, à honorer les loyers qui leur sont demandés.

Accessoirement, la loi de Mme BOUTIN vient de nous dire quand même que la surcharge foncière Etat allait baisser. C'est vrai, elle avait prévu que cela baisse de 15 %. Il paraît que cela ne va baisser que de 8 ou 10. C'est un peu moins que ce qui a été dit mais c'est un peu le jeu du méchant loup. On prévoit beaucoup et après on fait un peu moins. La surcharge foncière Etat va continuer à baisser. Elle va continuer à baisser quand, en revanche - on le sait aujourd'hui - la relance soi-disant du bâtiment se fait par l'amendement SELLIER qui est encore un processus de défiscalisation pour des gens qui payent quand même au minimum 5.000 euros d'impôt. Ce sont des choix politiques. Pour le logement social, demandons à l'Etat de continuer, puisqu'on nous dit aussi qu'il manque beaucoup de logements, cela a été dit par ma collègue, le préfet lui-même le reconnaît, qu'il donne plus d'argent et on essaiera de faire beaucoup mieux. Un moment donné, il y a des équations que l'on ne peut pas forcément résoudre. On ne peut pas être que dans l'incantatoire, il faut aussi travailler, exiger, obtenir des choses qui permettront, je l'espère, de faire un logement qui correspondra au mieux aux besoins et conditions actuels.

Je ne sais pas qui l'a dit, j'ai entendu quelqu'un qui disait : vous n'assumez pas le fait que les gens auront des charges insupportables à payer. C'est quand même faramineux d'entendre des choses pareilles. Cela me dépasse. J'ai envie de dire que je n'assume pas le fait qu'il y ait des gens qui dorment dans la rue. Pourtant, c'est une réalité. Je n'assume pas le fait que les gens ne puissent pas manger correctement. Faisons baisser les coûts du logement social, notamment par l'obtention de financements qui à l'origine existaient. Rappelons-nous les lois sur le logement social, il y a une quinzaine ou une vingtaine d'années pour solvabiliser ces

opérations. Aujourd'hui, il faut bien prendre en compte la réalité. Cela ne veut pas dire que l'on ne va pas continuer à y travailler. Je rappelle que nous avons produit une charte qui a un aspect incitatif. On l'a fournie aux bailleurs privés ou publics de la ville. On essaie de la faire respecter. On continuera à la faire respecter. On va continuer à travailler aussi pour tout ce qui est la durabilité du développement par rapport à l'habitat, progressivement, en fonction des moyens et des réflexions qui sont partagés entre nous. »

#### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Très rapidement, c'est juste pour répondre à M. CHARLES sur l'éco PTZ qu'il doit bien sûr connaître. Le particulier doit être, comme je l'ai dit tout à l'heure, à 80 kilowatts. Quand il va à la banque pour demander son prêt, il doit apporter une étude faite par un bureau d'études thermiques. S'il n'a pas cette étude, il ne peut pas bénéficier du prêt. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« On est bien d'accord sauf que les prêts prévus pour les particuliers, tant mieux, ne sont pas de la même nature quand on s'adresse à l'ADEME pour les bailleurs sociaux. Il y a quand même un problème.

Un mot pour conclure. Monsieur JEANNE, vous avez évoqué les Boullereaux. Vous avez pris un mauvais exemple. S'il y a un quartier où l'on a essayé justement de diversifier, rappelez-vous, cela s'appelle la garde républicaine. Nous avons fait un effort extrêmement important de remise à disposition des campinois, de possibilités d'achat dans ce quartier. Vous avez mal choisi votre exemple. Nous faisons effectivement ces efforts de diversification.

Simplement, il faut saluer aussi une innovation. C'est la première fois que l'on va construire des maisons en bois à Champigny. Cela vaut le coup d'être relevé. Franchement, des maisons de ville avec jardin, accessibles avec un loyer HLM à moins de 10 minutes de la ligne E du RER, c'est une performance. Après, on peut toujours améliorer. Mais quand même, je pense qu'il faut retenir cela plutôt que de retenir que ce n'est pas encore assez bien. Ce qui vous gêne, il faut le dire, c'est parce que c'est du logement social. »

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**35 votes pour dont 5 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche,  
de progrès, écologistes et de personnalités)**

**8 votes contre dont 2 procurations**

**(groupe UMP – groupe Divers droite)**

**1 abstention**

**(Liste « Entente citoyenne »)**

**2 refus de vote**

**(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)**

**Mmes ETTORI et KENNEDY, membres du conseil d'administration de la SA d'HLM IDF Habitat, n'ont participé ni au débat ni au vote.**

**9**

L'Orion

Opération de construction neuve de 6 logements locatifs sociaux individuels.

Attribution d'une subvention pour surcharge foncière à la SA d'HLM IDF Habitat d'un montant de 29 793, 62 euros.

Garantie communale à accorder à hauteur de 100 % à la SA d'HLM IDF Habitat pour quatre prêts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Montant total à garantir : 719 568 euros.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme PASQUIER**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**35 votes pour dont 5 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)**

**8 votes contre dont 2 procurations**

**(groupe UMP - groupe Divers droite )**

**1 abstention**

**(Liste « Entente citoyenne »)**

**2 refus de vote**

**(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)**

**Mmes ETTORI et KENNEDY, membres du conseil d'administration de la SA d'HLM IDF Habitat, n'ont participé ni au débat ni au vote.**

**10**

Périmètre de la ZAC « Les Grands Godets »

1 - Autorisation donnée au SAF '94 de céder l'immeuble bâti sis 381 rue Marcel Paul cadastré section CQ numéro 155 d'une superficie de 1338 m<sup>2</sup> à la SCI en cours de constitution représentée par Monsieur GAMEIRO Jaime, domicilié à Champigny sur Marne, 23 rue Louis Talamoni au prix de 680.000 €.

2- Prise en charge par la Ville du différentiel entre la valeur conventionnelle des biens, réactualisée et augmentée de la rémunération du SAF et le prix de cession s'élevant à la somme de 314.008,60 €.

3 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de portage foncier en date du 23 octobre 2006 à intervenir à cet effet et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (maire-adjoint ayant reçu délégation) de signer ledit avenant ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

4 - Décision de principe de la cession à la SCI en cours de constitution représentée par Monsieur GAMEIRO Jaime, domicilié à Champigny sur Marne, 23 rue Louis Talamoni, d'une emprise d'environ 397 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle cadastrée section CQ n° 148 sise voie Sonia Delaunay.

5 - Moyens de financement.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances/Marchés et Achats publics, Personnel communal, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Télécommunication.

**Rapport présenté par M. CHARLES**

« Il se trouve qu'effectivement, la ville par l'intermédiaire du SAF avait été amenée en 2006 à acquérir un bien immobilier situé sur la ZAC des Grands Godets. Ce bien avait été mis en vente par une entreprise qui souhaitait partir. Elle l'avait mis en vente auprès d'une structure religieuse, classée en France dans la liste des sectes. A cette époque, avec notre collègue, M. EMORINE, nous avons pris des dispositions pour tenter de conserver le caractère économique à la zone des Grands Godets et ne pas accepter que ce type d'établissement s'installe. Qui plus est, nous avons rencontré la personne qui menait ce projet, qui avait dit le porter pour 2.000 personnes qui étaient donc adhérentes à ce culte qui venait de Paris et non pas de Champigny. Autour de Champigny, ils avaient déjà un centre culturel. D'ailleurs, à l'époque le conseil municipal s'était prononcé très favorablement pour cette acquisition.

Depuis, nous avons tenté de revendre ce bien. Avec le service économique, avec les agences qui ont été sollicitées pour trouver une issue pour un bien qui représentait des contraintes parce que cette maison avait été structurée d'une certaine manière pour l'entreprise qui l'avait construite. Nous n'avons pas abouti aux cessions que nous espérions, rattrapés depuis six mois par la situation économique que chacun connaît ici. La décision et la proposition qui est faite est de la vendre à un entrepreneur de Champigny qui souhaite déplacer son entreprise parce qu'il est très mal logé. Ainsi, il restera sur la ville. Il propose de créer dans ce bâtiment des emplois et aussi un lieu d'accueil pour louer des salles dans une zone d'activité où se posent parfois des besoins pour les entreprises de salles de rencontres et de réunions. Il s'agit de M. Gameiro domicilié rue Talamoni avec qui on s'est mis d'accord sur un prix de 680.000 euros.

Ce prix est très nettement en deçà des sommes nécessaires pour acquérir le bien en 2006 compte tenu aussi du fait qu'il avait été nécessaire de payer des frais d'agence. Le différentiel est d'environ 314.000 euros. Il sera pris en charge dans le cadre du budget communal. Il n'est pas dans les statuts du SAF d'assumer cette charge. Actuellement, M. Gameiro loue le bâtiment à titre précaire. La proposition qui est faite est de lui vendre ce bâtiment au prix que je viens d'indiquer. »

**Intervention de M. CHEVALIER**

« Cette délibération pose au moins deux questions. La première question, c'est la capacité de la ville à trouver des acquéreurs au prix du marché. Malgré vos déclarations tous azimuts de création de zone d'activité aux Simonettes et avenue de l'Innovation, on s'aperçoit que l'on a des difficultés à trouver un acquéreur pour ce bien. Je rappelle aussi que la ville a acquis des locaux dans l'îlot Lonray Gourévitch. Je ne sais pas si cet immeuble, depuis qu'on l'a acquis, a été loué.

La deuxième question que cela pose, c'est la spoliation de l'argent des campinois. Vous nous demandez en fait de prendre en compte une perte de 314.000 euros, soit 33 % de moins que le prix d'acquisition, alors que le prix de l'immobilier dans la même période n'a baissé que de 10,2 %. S'agissant d'une somme non négligeable, même si vous vous êtes rapprochés du service de France Domaine, je ne suis pas juriste mais je voudrais savoir, Monsieur le Maire, si cette vente a été soumise préalablement au contrôle de légalité du préfet. Je n'en vois pas la mention dans le dossier. »

**Intervention de M. le Maire**

« La réponse est dans la question. Le contrôle de légalité est forcément après. En revanche, la consultation de France Domaine nous met à l'abri de remarques telles que vous pouvez le sous-entendre dans votre propos. »

### **Intervention de M. FUCHS**

« Franchement, la lecture de ce dossier qui est présenté pour cette délibération ne permet pas une information sérieuse. Les données communiquées sont tout à fait insuffisantes. Comment s'appelle la société de M. Gameiro au profit de laquelle s'effectue cette transaction ? Quelle est sa forme légale ? Quand a-t-elle créée ? Quelles sont ses références au registre du commerce ? Les 11 emplois sont-ils des emplois permanents ? Quelles preuves avons-nous de leur existence ?

Revenons à la délibération elle-même. Est-ce à dessein, le texte est confus. J'ai cru comprendre, et je vois que M. CHEVALIER a fait la même interprétation que moi, que cette affaire allait coûter 314.008 euros à la ville. Si c'est le cas, nous allons verser 314.008 euros pour 11 salariés soit une subvention de 28.546 euros pour chaque emploi non pas créé mais déjà existant à Champigny. Au fait, de quand date la création de cette société ? Ces questions, je suis en droit de me les poser et le maigre dossier qui nous est fourni n'apporte pas de réponse à ces questions, je crois, légitimes et j'espère que vous allez m'en apporter. Je constate d'ailleurs que cette vente ne se fera pas au profit de l'entreprise de M. Gameiro mais au profit d'une SCI. Rien n'empêchera donc, d'ici à quelque temps, M. Gameiro, que sa société soit encore en activité ou non, de procéder à son propre profit à la revente de cet immeuble qu'il aura acquis pour la moitié de sa valeur.

Je ne comprends pas très bien la démarche de la ville. Pourquoi privilégier la vente dans cette période de mauvaise conjoncture ? Un simple calcul de la valeur locative, tel qu'il apparaît de vos propres chiffres, fait apparaître un revenu annuel de 42.000 euros soit 4 % du montant de la valeur d'estimation primitive, soit 7 % de la valeur de vente. Ne sont-ce point là des taux de retour très intéressants dans la période actuelle, qui permettraient d'attendre une période plus opportune pour réaliser la vente ? Pourquoi donc cette hâte ? Merci de me répondre. »

### **Intervention de M. CHARLES**

« On va vous fournir les éléments d'information sur cette société qui est à Champigny au moins depuis une quinzaine d'années. C'est une société de BTP qui travaille dans différentes corporations du bâtiment. La solidité de cette société existe. Personne ne peut dire qu'elle sera la même dans 5 ou 10 ans mais aujourd'hui elle semble saine et capable de se développer. C'est pourquoi, ce chef d'entreprise souhaite quitter les bâtiments qu'il a actuellement, pour déménager dans la mesure où il considère avoir des besoins plus importants de salariés. Sans s'être engagé formellement auprès de nous, il considère pouvoir aller vers des recrutements si son carnet de commandes le permet. Voilà une première chose. On pourra fournir d'autres éléments sur la société : son numéro SIRET, son inscription au registre du commerce, etc. Il n'y a aucun problème là-dessus.

Pourquoi ne pas attendre ? La situation présente est quand même assez inquiétante. Il est clair que ce bien a été acheté à un moment donné à valeur très élevée, c'est vrai. Ce n'était pas la vocation de la ville d'acheter un bâtiment industriel. C'était en revanche une capacité de la ville, telle qu'elle se l'ait donnée, d'empêcher qu'un bâtiment mute à des fins qui n'étaient pas destinées à l'origine de cette zone d'activité en un bâtiment culturel, qui plus est occupé par des gens qui déploient une activité à caractère sectaire. A l'époque, cela a suffi pour que la ville considère devoir tenter de s'opposer à la mutation de la fonction de ce bâtiment. Aujourd'hui, la revente a été testée pendant de long mois. Nous n'y sommes pas parvenus. C'est vrai. Même des entreprises très intéressantes sont venues, ont fait des études très sérieuses, y compris ont fait travailler des architectes. Elles ont finalement renoncé en disant qu'elles n'avaient pas

obtenu les prêts qu'elles espéraient pouvoir obtenir pour se lancer dans cette acquisition et la transformation du bâtiment. Ce bâtiment, malgré tout, doit en effet être transformé à l'intérieur.

Voilà la situation présente. Qui plus est, le SAF a été sollicité par la ville à l'époque. Il travaille avec des budgets qui sont contraints par la situation économique. Il est important de libérer le SAF de ce portage pour lui permettre de faire d'autres acquisitions dans la ville, quand la nécessité se fera jour. On peut toujours dire : attendons encore un an, deux ans, que cette crise économique très grave ramène des prix d'immobilier à des tarifs qui étaient les siens il y a deux ans. J'ai tendance à espérer aussi que les prix de l'immobilier ne remontent pas au niveau où ils étaient il y a deux ans. Même si on vend cette maison en perdant de l'argent, je le reconnais, il était plus raisonnable de tenter de faire que ce bâtiment soit occupé par des salariés et soit en activité, cela nous coûtait aussi de l'argent pour le surveiller, l'entretenir, faire en sorte de ne pas être victime de squat ou de cambriolages. »

### **Intervention de M. le Maire**

« Je voudrais insister un peu. Le portage, cela coûte. On peut estimer que la vente n'est pas extrêmement favorable, c'est vrai mais porter un bien, cela coûte très cher. Or, le Syndicat d'action foncière ne peut pas porter tout ce que l'on a en stock dans le département. Il fait la demande légitime aux villes de participer davantage au portage. Ce que l'on économiserait, Monsieur FUCHS, du point de vue d'une gestion de bon père de famille en reportant la vente, nous le dépenserions dans l'intervalle parce que le SAF nous réclame de participer davantage. Il vaut mieux céder maintenant. C'est la conclusion à laquelle nous sommes arrivés. Il vaut mieux céder maintenant que d'avoir des participations au SAF qui augmentent régulièrement, de 20 ou 30 % dans la période. Comme on ne va pas porter des terrains pour le plaisir, on a saisi cette opportunité de céder rapidement. Cela encourage une activité. En revanche, nous nous consacrerons à d'autres points plus cruciaux sur la ville, avec des projets importants. Celui-là nous est tombé dessus sans que l'on ait vraiment choisi d'avoir à y faire face. Cela ne nous arrangeait vraiment pas, cette affaire. Quand vous évoquez l'idée que cela coûte, conserver le bien en attendant des jours meilleurs nous coûterait bien davantage. »

### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**37 votes pour dont 5 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche,  
de progrès, écologistes et de personnalités)**

**2 votes contre**

**(groupe Divers droite)**

**9 abstentions dont 2 procurations**

**(groupe UMP – Mouvement démocrate « La passion de Champigny » -  
Liste « Entente citoyenne »)**

### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

#### **11**

Avenant n°4 au contrat d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville de Champigny sur Marne avec fourniture de combustible et garantie totale, conclu avec la société DALKIA France.

Montant global annuel du marché porté de 1 227 676, 60 € H.T, soit 1 468 301, 21 € T.T.C (valeur base marché) à 1 265 716, 05 € H.T, soit 1 513 796, € T.T.C (valeur base marché).

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer ledit avenant.

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme ETTORI**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**12**

Approbation de la modification des statuts du SMITDUVM.

**Commission concernée :**

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par M. LECUYER**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION GENERALE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

**13**

Autorisation donnée à la SADEV94 de percevoir l'aide régionale au renouvellement urbain au titre des opérations d'aménagement et d'équipement qu'elle réalise pour le compte de la ville dans le cadre de la concession d'aménagement de l'îlot du centre commercial des Mordacs.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. GUERRIER**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION PREVENTION SANTE**

**14**

Convention de collaboration entre la Ville de Champigny-sur-Marne et le Réseau REVESDIAB (Réseau de Santé Val de Marne Essonne Seine et Marne pour les Diabétiques de type 2).

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

**Commission concernée :**

**4<sup>ème</sup> commission :** Solidarité, Actions Sociales, Prévention/Santé, Coordination des Actions sur les Handicaps, Politique en direction des Seniors, Droits des Femmes.

**Rapport présenté par Mme DUFOUR**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**15**

Convention de collaboration entre la Ville de Champigny sur Marne et le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil relative à la mise en place de l'Interruption Volontaire de Grossesse par voie médicamenteuse au sein des centres municipaux de santé.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

**Commission concernée :**

**4<sup>ème</sup> commission :** Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes.

**Rapport présenté par Mme DUFOUR**

**Intervention de M. JEANNE**

« Je voudrais remercier Mme DUFOUR de cette présentation complète et de cette délibération qui comporte des informations assez intéressantes sur les aspects locaux notamment. Je voudrais faire une remarque, une demande et une proposition.

La remarque, c'est l'intérêt que l'on peut avoir et je sais que vous le portez cet intérêt, Madame DUFOUR ainsi que votre collègue Mme FLORES-RACMACHERS, sur cette question. Notamment sur l'estimation faite d'une centaine de cas que l'on pourrait avoir sur notre commune. Il serait intéressant, puisque nous allons au sein de notre CMS gérer cette question - bien évidemment dans le respect de l'anonymat dû aux gens qui viendraient dans les centres - d'avoir un retour, comme cela se fait pour d'autres types de dépistages par exemple, sur les profils des personnes qui viennent pour adapter la réponse sociale à apporter à ces situations souvent difficiles.

La proposition que je voulais formuler, c'était de faire un peu la promotion de cette convention qui est faite avec l'hôpital intercommunal de Créteil. On peut le faire effectivement avec « Champigny notre ville » mais je ne suis pas certain que cela aurait un impact auprès des personnes les plus concernées. Il y aurait peut-être quelque chose à faire en termes de communication auprès du lycée...»

**Intervention de Mme DUFOUR**

« Je veux bien, si vous êtes intéressé, vous dresser les profils des bénéficiaires de toutes les conventions que nous passons, que nous avons passées ensemble puisqu'elles passent toutes par le conseil municipal Je veux bien mais y compris pour le diabète, etc. Si c'est possible, pourquoi pas ? Je comprends votre souci, Monsieur JEANNE, mais sachez que dans les centres de santé, une personne est spécialement chargée de prendre en charge les réponses sociales nécessaires. Rassurez-vous, tout est mis en place pour que tout se passe pour le mieux pour les personnes qui auront besoin de cette intervention.

Faire la promotion de cette convention, je ne sais pas si c'est opportun. Je ne veux pas froisser les consciences, quelles qu'elles soient. Il faut que les femmes qui viennent aux centres de santé sachent qu'il y a cette possibilité. Après, cela reste du libre-arbitre, du total libre-arbitre. Bien évidemment, le Dr LOPEZ travaille avec l'ensemble des médecins et des professionnels

de santé de notre ville, cette convention va être connue, cela se saura. De là à en faire la promotion... »

#### **Intervention de M. le Maire**

« Sont susceptibles d'être concernées quelques dizaines de personnes, je crois qu'il faut laisser le soin au monde médical, qui en a l'habitude, de gérer très humainement et dans les conditions du secret médical les cas concernés pour ne pas risquer de stigmatiser une catégorie. Je comprends votre souci pédagogique de s'adresser notamment aux jeunes. Il faut continuer à faire de l'éducation sexuelle et nous ne sommes pas trop de partenaires avec l'Education nationale pour y contribuer tous ensemble. Je propose en revanche d'être prudent sur des conclusions qui pourraient concerner les personnes qui auraient recours à ce droit. Car c'est bien pour nous un droit que l'on est en train de consolider à l'échelle locale. Un droit qui n'est pas apporté à proximité est beaucoup plus compliqué à utiliser par les gens les plus fragilisés. C'est bien ce droit que l'on maintient. »

#### **Intervention de Mme KENNEDY**

« Je souhaitais dire qu'une étude a été faite par la direction de la PMI du Val de Marne sur ces questions. Les IVG médicamenteuse restent encore à la marge. Pourquoi ? D'abord, un travail important est fait sur la ville par les centres de santé, mais également au travers de l'accueil dans certains centres PMI, comme l'a indiqué Mme DUFOUR à l'instant. Un travail partenarial est fait avec les établissements scolaires du second degré, collèges et lycées. Les professionnels interviennent : médecins, vacataires, etc., pour faire un travail dans le cadre d'une campagne qui s'appelle "je tu il" qui permet de développer l'ensemble des modes de contraception mais aussi de parler des questions de la sexualité,... Il me paraît compliqué de promouvoir l'IVG médicamenteuse comme un mode de contraception. Après, cela pose d'autres problématiques. Il y a un travail déjà effectué d'information et qui va dans le bon sens d'ailleurs puisque, sur Champigny, les centres de planification reçoivent beaucoup de jeunes, au-delà même du travail qui est fait par les professionnels dans les établissements scolaires. »

#### **Intervention de M. JEANNE**

« Simplement, je voulais corriger le terme. Peut-être n'était-il pas très bien adapté et vous l'avez repris à juste titre. Je disais promotion, ce n'était pas véritablement promotion d'un point de vue commercial, bien évidemment. C'est une décision individuelle. Mais simplement une information assez large en direction du public du lycée. Si l'on arrive à des situations où l'on constate, à travers l'étude qu'évoquait Mme KENNEDY, que cela reste à la marge, c'est peut-être aussi parce que les choses ne se font pas dans les délais. C'est souvent ainsi que les choses arrivent. Il y a peut-être nécessité de faire une information pour que ce soit peut-être un peu moins à la marge et que cela corresponde au choix des personnes en question. Je n'avais aucun doute sur le suivi social. De toute façon, dans les textes il est prévu un accompagnement psychologique. Je n'avais aucun doute que ce soit fait. C'était simplement une proposition complémentaire. »

**ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**  
**47 votes pour dont 7 procurations**  
**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche,**  
**de progrès, écologistes et de personnalités –**  
**groupe UMP à l'exception de M. KASSIM – groupe Divers droite –**  
**Mouvement démocrate « La passion de Champigny » -**  
**Liste « Entente citoyenne »)**

**1 abstention**  
**(M. KASSIM du groupe UMP)**

**DIRECTION DES POLITIQUES CULTURELLES**

**16**

Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Etat, la Ville de Champigny sur Marne et Ensemble 2 E 2 M.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de la signer.

**Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme FONSECA**

**Intervention de M. CHEVALIER**

« Je vais me placer d'un point de vue strictement champinois. Nous trouvons très onéreuse cette convention qui lie la ville à l'orchestre 2E2M sachant en plus que la ville prend à sa charge une partie de la communication, l'entretien des locaux, le chauffage des locaux. Et le loyer, je n'ai pas su dans la délibération si le loyer était à la charge de la ville ou si c'était 2E2M qui le payait. N'y a-t-il pas d'autres frais avec cet orchestre ? Y a-t-il des gens de la ville qui travaillent pour eux ? C'est une question à laquelle j'aimerais que vous me répondiez. En effet, quand on refait le calcul par rapport au potentiel de spectateurs, on arrive à subventionner chaque spectateur pour 279 euros. Ce qui fait 2,66 euros par habitant à Champigny. Tout à l'heure, M. le Maire disait que ce n'était pas très élevé 10 centimes d'euro pour la première délibération. J'ai fait le calcul depuis le début du conseil municipal, j'en suis à 529.000 euros d'économies potentielles. »

**Intervention de Mme KENNEDY**

« A l'occasion du renouvellement de la convention entre la ville, l'Etat et l'ensemble musical 2E2M, je souhaite en souligner l'importance. Comme cela a été dit par Mme FONSECA, par sa politique culturelle la ville de Champigny soutient la création, la diversité artistique et permet à des artistes de créer, de diffuser des spectacles et de rencontrer un public. De ce point de vue d'ailleurs, le rôle des collectivités locales est primordial. Il contribue, je pense que c'est extrêmement important, à favoriser l'accès à l'art et aux savoirs aux côtés de l'Etat dont c'est la responsabilité publique. Il faut savoir que les collectivités territoriales portent l'essentiel de ces dépenses culturelles. Elles sont de près de 7 milliards d'euros sur le plan national, 107 millions d'euros sur le Val de Marne contre 9,5 millions d'euros de crédits de l'Etat. C'est dire du coup la signification de l'intervention de l'Etat pour accompagner le travail de l'ensemble 2E2M. Champigny tient une place importante dans ce processus. L'ensemble 2E2M est l'un des plus anciens ensembles français. Il soutient également l'art, la création et la diffusion de la musique contemporaine. Il a su, à un moment où la musique contemporaine se portait extrêmement mal dans les années 1990-2000, prendre un tournant et contribuer aussi à ouvrir ce répertoire. Il me semble important que la ville de Champigny participe, par sa politique culturelle, à construire une société dans laquelle chacun est appelé à devenir un citoyen actif qui puisse avoir un rapport de connaissance et de curiosité au monde.

Bernard CAVANNA, son président, puisque ce n'est plus Paul MEFANO, et Pierre ROULLIER, le directeur artistique, ont su s'adapter aux évolutions du paysage de la musique contemporaine et mieux accompagner également la volonté fortement exprimée par la ville, celle d'un soutien à la création qui bénéficie aux campinois avec notamment une visée éducative. Ainsi, au-delà de son rayonnement national et international, j'insiste, l'ensemble s'attache à mener des activités riches et variées auprès du public campinois. D'ailleurs, les bilans des saisons passées montrent que les activités de cet ensemble s'étendent très au-delà du cadre de la précédente convention. Des actions ont été menées auprès des scolaires mais aussi de publics socialement fragilisés. Il faut savoir que 14 % des concerts, 75 % des répétitions et 80 % des actions pédagogiques et de sensibilisation de cet ensemble se sont déroulés à Champigny. Je citerai simplement le Festival des petites formes, un projet avec l'école de musique, des interventions dans les crèches municipales et départementales, l'école maternelle et l'école primaire Albert Thomas, et, dans le cadre du CUCS, le collège Elsa Triolet. Je ne vais pas alourdir mon intervention.

C'est pourquoi, en soutenant l'activité de l'ensemble 2E2M, la ville joue un rôle extrêmement important dans le champ artistique et accompagne le processus engagé par l'ensemble pour développer des actions qui permettent d'élargir des publics et qui permettent de développer la pratique amateur. Cette collaboration constitue un axe fondamental de notre politique. Pour tenir compte du potentiel et des exigences artistiques de l'ensemble, la présente convention marque un tournant dans le partenariat mené avec 2E2M. Ainsi, au regard des engagements pris par cet ensemble pour un ancrage plus local, plus marqué, pour la mise en place de projets diversifiés, c'est pour cela que l'Etat a souhaité poursuivre son engagement financier alors que, dans le même temps, les crédits qui sont consacrés à la culture en direction des artistes sont en diminution, et en particulier sur la région Ile de France, de plus de 5 %. Dans le cadre de cette convention, il est prévu une participation financière de l'Etat de près de 200.000 euros et cette dimension nationale a notamment pour objectif de favoriser le positionnement de l'ensemble dans des manifestations officielles comme le Festival d'automne, la programmation à Radio France et d'autres initiatives. Au-delà du département, les partenariats se sont élargis à la région qui a donc souhaité également marquer sa reconnaissance de l'importance de l'implantation sur l'Ile de France et notamment la reconnaissance de son implantation et de son activité sur la ville de Champigny. L'ensemble bénéficie donc en effet d'un conventionnement avec la région au titre de la permanence artistique à hauteur de 40.000 euros. Celle-ci intervient aussi dans la participation à l'embauche d'un emploi tremplin. Le conseil général conventionne également avec l'ensemble et verse une subvention annuelle de 70.000 euros et cofinance avec la région l'emploi tremplin.

Une charte d'objectifs a été intégrée à cette convention. Elle impose un certain nombre d'engagements aux signataires. La ville, pour sa part, maintient, et vous les avez dans l'annexe 3 de la convention, ses engagements : une subvention annuelle identique à la précédente convention pour des prestations plus importantes pour la population campinoise et la mise à disposition de moyens matériels nécessaires au fonctionnement de l'ensemble 2E2M au regard d'un ancrage local de plus en plus marqué....

Il me semble donc que le soutien de la ville de Champigny et celui des autres partenaires est une reconnaissance et contribue à la diversité de la création et de publics portée par 2E2M. L'approbation de cette convention est primordiale pour renforcer les actions et le rayonnement de cet ensemble. Il faut surtout garder en tête qu'à chacune de ses prestations sur le département, en Ile de France, sur le plan national et international, ce sont aussi les couleurs de la ville qui sont portées et qui sont mises en valeur. »

**ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**  
**46 votes pour dont 7 procurations**  
**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche,**  
**de progrès, écologistes et de personnalités – groupe UMP –**  
**Mouvement démocrate « La passion de Champigny » -**  
**Liste « Entente citoyenne »)**  
**2 abstentions**  
**(groupe Divers droite)**

**17**

Attribution d'une subvention de 1500 euros en 2009 à l'Association Plur'Arts.

**Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. BLIMI** qui fait état de la question posée par Mme AMAR à la 6<sup>ème</sup> commission.

Elle a souhaité savoir si l'association Plur'Arts était bénéficiaire d'une subvention annuelle.

Réponse : l'association Plur'Arts ne bénéficie pas de subvention annuelle dans le cadre des attributions de subventions aux associations qui sont faites deux fois par an.

Par contre, elle bénéficie de la répartition de la subvention départementale aux associations à caractère local. En 2008, elle a touché à ce titre 89,69 €.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE**

**18**

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1500 euros à l'association « Secours Populaire Français » pour l'aide apportée aux victimes du séisme qui s'est produit dans la nuit du 5 au 6 avril 2009 dans la région des Abruzzes au centre de l'Italie.

**Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup> commission :** Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes.

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. FAUTRE**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. le Maire** indique qu'il a reçu ce jour du Secours Catholique une demande d'aide pour les civils déplacés au Sri Lanka. Une subvention exceptionnelle de 1500 € sera proposée au Conseil Municipal du 20 mai prochain.

## **DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

**19**

Acquisition et maintenance d'équipements de restauration.

Marché reconductible expressément pour les années 2010, 2011 et 2012.

Dossier de consultation des entreprises.

Mode d'exécution : procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 10, 14, 26, 33, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Montant annuel estimatif hors taxes compris entre 20 000 € et 200 000 €.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant d'engager la procédure d'Appel d'offres ouvert correspondante ainsi que de signer tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence et le marché à intervenir à l'issue de cette procédure.

### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> Commission** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**1<sup>ère</sup> Commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelle technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme ZELIOLI** qui fait état de la remarque de M. JEANNE en commission des finances.

M. JEANNE a constaté que les pièces du marché (acte d'engagement, cahier des clauses administratives particulières) avaient été cette fois diffusée aux membres de la commission. Pourquoi cela n'est-il pas fait pour chaque marché ?

**Réponse** : C'est par erreur que ces pièces ont été diffusées.

Elles sont systématiquement tenues à disposition des conseillers municipaux pour consultation au secrétariat général (comme ce l'est indiqué dans la convocation du conseil municipal). Elles peuvent être également consultées lors des commissions municipales.

Leur diffusion systématique à tous les conseillers municipaux entraînerait un coût très important en photocopies.

**Intervention de M. FUCHS** qui observe que l'estimation du montant va de un à dix.

**Réponse de M. le Maire** : Il s'agit d'un marché à bons de commandes. C'est volontairement que la fourchette est largement ouverte.

**Intervention de M. FUCHS** : Ne pourrait-on avoir de fourchette plus serrée ?

**Réponse de M. le Maire** : Cette estimation large permet d'avoir une marge de sécurité et de mobiliser des crédits suivant les besoins (le mécanisme est conforme à celui de la ligne de trésorerie).

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

**20**

Marché de location / maintenance des photocopieurs de la Ville de Champigny sur Marne.

Avenant n°1 au lot 1 afférent à l'adjonction de nouveaux matériels au sein du parc de photocopieurs des services administratifs de la ville à conclure avec l'entreprise CANON attributaire du lot 1.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ledit avenant.

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. KUENGIENDA**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**21**

Marché de location / maintenance des photocopieurs de la ville de Champigny sur Marne.

Avenant n°1 au lot n°2 afférent à l'adjonction de nouveaux matériels au sein du parc de photocopieurs de l'imprimerie à conclure avec l'entreprise XEROX attributaire du lot n°2.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ledit avenant.

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. KUENGIENDA**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**22**

Modification du régime indemnitaire de la filière médico-sociale.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**4<sup>ème</sup> commission :** Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

**Rapport présenté par M. FAUTRE**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Interruption de séance à 23h10 à la demande du groupe socialiste.

Reprise de la séance à 23h30.

**23**

Vœu présenté par le groupe MODEM « La passion de Champigny » intitulé « Pour un redécoupage électoral juste et transparent ».

**Présentation du vœu par M. JEANNE** qui donne lecture des conclusions du vœu.

### **Texte du vœu proposé :**

« Le redécoupage électoral des circonscriptions législatives date de 1986 et est devenu nécessaire au regard de l'évolution de la population sur notre territoire national. Ce redécoupage concerne notre département du Val de Marne qui doit passer de douze à onze circonscriptions.

Considérant que les principes démocratiques de ce redécoupage électoral doivent prévaloir : égalité de traitement des citoyens avec 125 000 habitants par circonscription, avec une souplesse de plus ou moins 20% et principe de transparence à l'égard des électeurs.

Le conseil municipal demande :

- au chef de l'Etat et au gouvernement de veiller au respect des règles d'égalité et de transparence essentielles à la démocratie en France et notamment dans le Val de Marne.
- que la ville de Champigny-sur-Marne ne soit pas, une nouvelle fois, découpée en deux circonscriptions afin de rendre plus compréhensibles nos institutions. »

### **Intervention de M. GUERRIER**

« Par rapport au vœu qui nous est présenté par le MoDem, je vais peut-être décevoir M. JEANNE, mais le groupe communiste ne votera pas ce vœu. Je vais essayer d'en démontrer, d'en expliquer les raisons.

D'abord, à vous entendre, Monsieur JEANNE, si la démocratie s'arrête à maintenir l'entité de Champigny - ce qui est important, je vous l'accorde - cela n'ira pas bien loin dans cette proposition de découpage électoral. Pour que la démocratie existe pleinement, il faudrait bien d'autres mesures. Je vais essayer de m'expliquer. Ce projet est inquiétant à plusieurs titres. D'abord le manque de transparence et de partenariat. Déjà, pour le lancement du processus en septembre dernier, les partis politiques n'avaient été reçus que la veille de l'adoption du projet de l'article 25 de la Constitution par le conseil des ministres. L'absence des groupes parlementaires dans la commission de préparation n'a pas non plus aidé à cette transparence nécessaire sur un thème complexe et délicat. Il semble que les choses soient très engagées, si on entend un petit peu ce que dit la presse, mais le parlement n'est pas associé. Le Premier ministre annonce une ratification expresse en fin de processus. Mais quand la ratification ? Au final en fait, ce qui va se passer, nous semble-t-il, c'est que c'est une commission de six personnes qui va faire le véritable choix. Sur la réflexion de préparation de cette proposition de redécoupage, c'est déjà une démonstration que la démocratie en la matière n'est pas respectée.

Le principe directeur qui a guidé ces choix qui nous sont délivrés par la presse, ce sont les choix identiques au redécoupage de 1986 qu'avait mené le ministre de l'Intérieur de l'époque, Charles PASQUA. En conservant le même nombre de circonscriptions, comme on va ouvrir aux français de l'étranger, on se trouve avec des circonscriptions plus grandes, donc un éloignement encore plus grand des habitants de leur député. L'écart de 22 % entre les circonscriptions d'un même département ne réglera pas le fait que les territoires ruraux ont des députés pour un plus petit nombre de citoyens. Vous parliez de 125.000 tout à l'heure. La Lozère pourrait n'avoir qu'un seul député, elle compte 55.000 habitants. Les cinq départements qui comptent moins de 150.000 habitants et qui auront 12 députés, à ma connaissance, cela fait un député pour 75.000 habitants. Dans le même temps, dans le Val de Marne on va supprimer un député. Bonjour la démocratie. Bonjour, la réflexion sur une représentation démocratique au niveau des députés.

Sur la création des députés pour les français de l'étranger, là aussi il y aura de fortes inégalités. La moyenne devrait s'établir à des circonscriptions de 180 000 habitants. Mais en

Suisse, il y aura un député pour 132 000. Ce sont des exemples pour montrer l'ensemble de ces écarts. Tout cela montre bien les limites de ce processus. Un découpage n'est jamais innocent surtout quand le parlement n'est pas associé à la réflexion de ce découpage. Les modes de scrutin ont été largement modifiés ces dernières années. Sénatoriales, régionales, européennes mais avec les européennes, on voit dans la préparation des élections du 7 juin que le passage d'une liste nationale élue à la proportionnelle à huit grandes circonscriptions là aussi accentue une représentation injuste. On n'aura pas une représentation égale dans les huit circonscriptions dans le découpage actuel de la France pour les élections européennes. On parle d'une représentation juste mais un citoyen français qui vit à l'étranger depuis des années, ne payant pas d'impôt en France, aura son député alors que des populations qui vivent depuis des années en France, qui contribuent à son développement sont toujours privées de ce droit. Une représentation juste demanderait que les résidents étrangers en France depuis plus de dix ans puissent voter. Voilà des mesures qui pourraient tendre effectivement à répondre à cette nécessité de démocratie.

Enfin, une réforme qui se voudrait répondre pleinement de notre point de vue à la démocratie, ce serait une réforme qui porterait une proposition innovante et ambitieuse, avec une juste représentation c'est-à-dire la proportionnelle. Voilà, donc vous voyez pourquoi nous ne pouvons pas partager votre analyse. Bien entendu, nous sommes et nous le montrerons tout à l'heure, pour le respect de l'entité de Champagne mais votre vœu est totalement incomplet au vu de ce qui est en train de se préparer. Ce sont les raisons pour lesquelles nous ne voterons pas votre vœu. »

### **Intervention Mme HENRY**

« Je vous remercie Monsieur le Maire. Mon intervention, chers collègues, se limitera à un rappel bref du cadre réglementaire de manière générale. Pourquoi un redécoupage et un remodelage des circonscriptions ? Tout simplement, initialement parce que c'est devenu une obligation. En effet, lors du rétablissement du scrutin majoritaire en 1986, il avait été décidé qu'il serait procédé à la révision des limites des circonscriptions en fonction de l'évolution démographique. La délimitation arrêtée à ce moment-là l'avait été sur la base du recensement de 1982. Or, depuis, deux recensements généraux de la population sont intervenus, le premier en 1990, le deuxième en 1999. Et le dernier, qui est en cours actuellement, le recensement dit glissant. La répartition des sièges ainsi que la délimitation des circonscriptions auraient donc dû être actualisées depuis près de dix ans. Cette absence de révision se traduit aujourd'hui par d'importantes disparités démographiques mises en lumière par les recensements successifs. A plusieurs reprises, les injonctions sur le sujet ont été adressées au gouvernement par le Conseil constitutionnel. Plus récemment, le 29 mai 2008, dans ses observations relatives aux dernières élections législatives, il souligne le caractère impératif d'un redécoupage.

La procédure mise en œuvre par ce redécoupage est très encadrée par les lois de janvier 2009 en application de la récente révision constitutionnelle du 23 juillet 2008. Elle prévoit en particulier la création d'une commission indépendante, pérenne et équilibrée qui réunit trois magistrats issus du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation et de la Cour des comptes élus par leurs pairs, et de trois personnalités désignées respectivement par le président de la République, le président de l'Assemblée nationale, le président du Sénat, après un vote conforme des commissions des lois des deux assemblées. Comme en 1986, l'habilitation est donnée au gouvernement pour procéder par voie d'ordonnance car il était difficilement envisageable de délibérer en commission. Le Conseil d'Etat devra ensuite être saisi des projets d'ordonnance qui seront approuvés en Conseil des ministres. Enfin, la loi de ratification des ordonnances devra désormais faire l'objet d'une ratification expresse au Parlement et non pas tacite. Cette loi de ratification sera aussi soumise au contrôle du Conseil constitutionnel.

La loi d'habilitation fixe un certain nombre de règles qu'éclaire la décision rendue par le Conseil constitutionnel. En voici quelques points. Les opérations sont mises en œuvre sur des bases essentiellement démographiques, et démocratiques ! Les populations à prendre en compte sont les populations municipales. La population d'une circonscription ne doit pas s'écarter de plus de 20 % de la population moyenne des circonscriptions du département. Un canton de plus de 40.000 habitants peut être redécoupé. La méthode de répartition retenue, dite de la tranche, validée par le Conseil constitutionnel et qui régit de surcroît la répartition actuelle des sénateurs entre les départements, donne au vu des chiffres de population un député pour 125.000 habitants supplémentaires. C'est la méthode qui impacte le plus faible nombre de départements. Ces règles s'appliquent aux nouvelles circonscriptions à délimiter dans les départements ou collectivités dont le nombre de sièges est modifié et qui feront l'objet d'un redécoupage et à celles dont la délimitation va être corrigée pour réduire leur trop grand écart de population par rapport à la moyenne départementale. On peut qualifier cette deuxième solution de simple remodelage.

En application de ces règles, seuls 54 départements et 4 collectivités d'Outre Mer sont concernés par la modification de la délimitation des circonscriptions. Il ne s'agit nullement de tout remettre à plat et d'élaborer une nouvelle carte électorale. Il s'agit de ne faire que ce qu'il est nécessaire c'est-à-dire d'ajuster pour remédier aux écarts de population les plus importants. La révision constitutionnelle de 2008 a plafonné le nombre de députés à 577 alors que le précédent redécoupage s'était fait avec augmentation sensible du nombre de députés, plus 86. C'est dans ce cadre constant que vont être créés 11 sièges de députés pour les français de l'étranger qui seront ainsi représentés à l'Assemblée nationale tel qu'ils le sont déjà au Sénat.

Pour terminer, je veux préciser que, contrairement à certaines allégations, ce travail s'est fait dans la transparence et la concertation. Les préfets avaient été chargés de consulter au plan local, de façon la plus large possible, tous les responsables politiques et élus intéressés. A de nombreuses reprises, les responsables des groupes et des formations politiques, de même que des parlementaires de toutes tendances qui le souhaitaient, ont été reçus par le secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux collectivités territoriales chargé du dossier. Le document final qui sera remis à la commission montrera que l'équilibre gauche droite en termes de création/suppression de circonscriptions sera préservé. En conséquence, il est tout à fait erroné d'extrapoler, comme le font certains, sur d'éventuelles manœuvres politiques. »

### **Intervention de M. DESSEIGNE**

« Je voulais simplement dire à M. JEANNE qu'en écoutant les propos de Mme HENRY, son souhait de voir un vœu voté à l'unanimité me semble de toute façon bien compromis. Si j'ai bien compris, l'UMP est loin de se rallier à la proposition du MoDem. Ce qui ne nous surprend pas, d'ailleurs.

Nous, au niveau du groupe des élus socialistes, nous nous retrouvons avec vous sur le constat qu'il est proprement scandaleux que Champigny continue à être saucissonnée, à ne pas avoir son député. Pour les villes en France de cette importance démographique, je ne sais pas s'il y a 5 villes en France qui sont dans la situation de Champigny. C'est déjà une grande entorse à un principe démocratique.

Une fois que l'on a dit cela, en revanche, sur le reste votre vœu ne nous convient pas. J'ai le regret de vous dire que l'on ne pourra pas le voter. Il ne nous convient pas parce qu'il nous paraît incomplet et partiellement inexact sur le fond. Vous dites que les critères qui doivent prévaloir sont ceux du Conseil constitutionnel qui seraient, par essence, conformes à certains principes démocratiques. Cela nous semble un peu court. On pense que cela mérite débat. Le problème est que, dans ce qui nous est proposé au plan national, il n'y a pas de débat. Je suis désolé, Madame HENRY, le Parlement n'est pas associé, les groupes parlementaires ne sont pas associés. Il n'y a aucune transparence. Le secrétaire d'Etat auquel vous vous référez pour

la préparation du projet de redécoupage est quand même l'ancien responsable de la carte électorale à l'UMP. En matière de transparence et démocratie, on fait mieux.

Ensuite, quand on regarde les résultats, de ce qu'il arrive à transpirer des résultats des cogitations, on s'aperçoit qu'il y a des circonscriptions qui sont supprimées : 32 circonscriptions sont supprimées. Comme par hasard, sur les 32 circonscriptions, 23 sont de gauche. Pas de chance, c'est ainsi. Dans le redécoupage des cantons, on s'aperçoit que certains cantons rebasculent sur les circonscriptions de la droite, là où elle est très menacée et où il y a un équilibre 50/50. Si l'on reste au niveau du département et de Champigny, on s'aperçoit que le siège de député qui est supprimé, c'est celui de Champigny sans que Champigny ne récupère un seul député pour l'ensemble de sa ville. Deuxièmement, je ne veux pas me faire son défenseur mais le député qui voit son siège supprimé, comme par hasard, est une élue de droite qui est, on va dire, en grande délicatesse avec M. SARKOZY. Tout cela fait quand même un peu curieux. Je vois mal comment on peut faire l'impasse sur le caractère politicien de ce redécoupage.

C'est ce qui manque dans votre vœu, Monsieur JEANNE. C'est justement de ne pas replacer ce redécoupage dans sa logique politique. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce vœu. »

### **Intervention de Mme ETTORI**

« Je vais rejoindre M. GUERRIER et M. DESSEIGNE. L'auteur du rapport est Alain MARLEIX. Il est secrétaire d'Etat chargé des collectivités territoriales. Il a été chargé par M. SARKOZY de redécouper les circonscriptions électorales. Il est tout à fait dans son élément puisqu'il était déjà conseiller de M. PASQUA au ministère de l'Intérieur et co-auteur du redécoupage de la carte électorale de 1986. C'est donc un fin connaisseur. De 2005 à 2008, il a été pour le compte de l'UMP secrétaire national aux élections et a même cumulé les deux fonctions de mars à l'automne 2008 alors même qu'il était chargé du découpage électoral. C'est une absence manifeste d'impartialité car il est juge et partie dans cette affaire.

Le projet proposé fait la part belle à la droite car il supprime un nombre non négligeable de circonscriptions, notamment 23 d'entre elles sont détenues par la gauche sur les 33 circonscriptions prévues à cet effet. Il nous semble qu'il y a vraiment peu de démocratie, qu'il y a, semble-t-il, tripatouillage, ce qui est inacceptable. Nous ne voterons pas ce vœu. »

### **Intervention de M. le Maire**

« Sur le fond, je partage un certain nombre de propos de M. JEANNE mais le vœu que vous nous soumettez part du principe que vous êtes d'accord avec les règles et ces règles sont terriblement discutables. Vous faites appel au respect des règles annoncées. Comme ces règles sont à géométrie variable, cela vient d'être largement débattu, on se met nous-mêmes en difficulté en appelant au respect de ces règles. On tourne en rond. Bien sûr, vous parlez de l'entité campinoise qui ne mérite pas d'être déchirée comme elle l'est. On tourne en rond car cela nous mettrait dans la logique qui nous fait ce découpage électoral déjà injuste en 1986 et conforté aujourd'hui.

Pour ces raisons, j'appelle la majorité à ne pas adopter le vœu mais pas seulement. Vous savez que la règle, je la rappelle, c'est que même s'il a deux voix positives et que tout le monde s'abstient, un vœu est adopté. On est donc obligé de voter contre le vœu de M. JEANNE même si on partage ses intentions. Je le rappelle très clairement afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. »

### **Intervention de M. JEANNE**

« Un mot pour conclure. C'est bien, vous avez parfaitement rappelé les règles qui doivent être suivies... Simplement, en début de cette mandature, il y a un peu plus d'un an, vous avez fait

un appel à ce qu'il y ait peu de vœux. Vous avez remarqué que l'on a bien suivi cet appel. Nous n'en sommes qu'au premier vœu. Vous ne pouvez pas nous qualifier d'avoir fait des excès en la matière. J'ai bien noté que, sur certains vœux, vous disiez qu'ils sont parfois un peu trop politiques. Là, on a essayé de le faire apolitique et vous nous reprochez qu'il ne soit pas assez politique. Je trouve ce que c'est étonnant.

Je termine si vous permettez. Quand je lis votre vœu, on va en parler, mais en soi il n'y a rien de contradictoire sur le fond. La loi de janvier 2009, même si elle ne me satisfait pas, est quand même la loi. A partir de là, il faut voir comment faire bouger les lignes sur les aménagements que l'on peut obtenir. C'était le sens du vœu. Vous n'avez pas voulu le retenir. On comprend. Vous êtes dans un schéma purement politique et pas sur le fond. Je le regrette. C'est un peu dommage que l'on ne puisse pas définir parfois des éléments consensuels, comme on avait eu déjà le cas sur le vœu concernant le Tibet. Je trouve que c'est un petit peu dommage. »

### **REPOUSSE A LA MAJORITE**

**3 votes pour**

**(Mouvement démocrate « La passion de Champagne » - Liste « Entente citoyenne »)**

**45 votes contre dont 7 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champagne » liste des forces de gauche,  
de progrès, écologistes et de personnalités » -  
groupe UMP – groupe Divers droite)**

Les deux vœux d'urgence qui suivent ont été remis dans les dossiers de chaque conseiller pour la séance de ce soir.

#### **23 bis**

Vœu d'urgence présenté par les groupes de la majorité municipale « Non à un découpage électoral »

#### **Mme DUFOUR en donne lecture**

##### **Texte du vœu proposé :**

« La presse s'est récemment fait l'écho du futur découpage électoral. Les critères décidés par le Conseil Constitutionnel sont:

- le maintien du nombre de circonscriptions,
- la création de 11 circonscriptions pour les Français de l'étranger
- la réduction à 20% de l'écart démographique entre les circonscriptions d'un même département

Ces modifications n'ont fait l'objet que de très peu de débats. Le Premier Ministre le reconnaît lui-même en n'annonçant une « ratification expresse » du parlement qu'en fin de processus. Ces critères sont loin d'assurer une réelle représentativité et de corriger les inégalités actuelles. De plus, le gouvernement semble souhaiter déconnecter ce débat de celui de l'avenir des collectivités et des pistes avancées dans le rapport Balladur sur les évolutions du mode de scrutin.

Sous couvert de rééquilibrage démographique, le Président de la République tente de modifier la carte électorale pour contrecarrer les effets de l'impopularité de ses réformes et avantager électoralement sa majorité.

A l'instar de Charles Pasqua en 1986, le gouvernement ne s'entoure d'aucun scrupule à dessiner des circonscriptions favorisant ses amis politiques. Parmi les hypothèses avancées, il

serait prévu de confirmer le partage de Champigny en deux et de rattacher le canton ouest à Saint-Maur. Nogent serait ajouté à la 5<sup>ème</sup> circonscription (qui comprend aujourd'hui Bry, Le Perreux, Champigny-est et Champigny-centre)

Si ce découpage inique était adopté, il confirmerait l'impossibilité à Champigny d'avoir un député légitime élu sur l'ensemble de la ville. Il s'agit là d'une véritable manœuvre politicienne.

Une fois de plus, nous assistons à une dérive autoritaire du pouvoir en parallèle à la réforme des collectivités territoriales qui remet en cause la libre administration des collectivités. C'est une injustice faite à l'expression du suffrage universel.

Le conseil municipal demande qu'un débat national et transparent soit mené sur les modes de scrutin

Il formule l'exigence d'une réforme électorale qui permette une juste représentation démocratique

En tout état de cause, le conseil municipal demande que Champigny ne soit plus démantelé entre plusieurs circonscriptions et puisse s'exprimer démocratiquement dans son identité. »

### **Vote sur l'urgence :**

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**37 voix pour dont 5 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » Liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)**

**8 votes contre dont 2 procurations**

**(groupe UMP – groupe Divers droite)**

**3 refus de vote**

**(Mouvement démocrate « La passion de Champigny » -**

**Liste « Entente citoyenne »)**

### **Vote sur le fond :**

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**37 voix pour dont 5 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » Liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)**

**8 votes contre dont 2 procurations**

**(groupe UMP – groupe Divers droite)**

**3 refus de vote**

**(Mouvement démocrate « La passion de Champigny » -**

**Liste « Entente citoyenne »)**

**24**

Vœu d'urgence présenté par les groupes de la majorité municipale « Pour un service public de l'énergie »

### **Présentation par M. FAUTRE**

#### **Texte du vœu proposé :**

« Considérant que depuis le 2 avril, les électriciens et gaziers, appuyés par leurs syndicats, sont en grève pour exiger de leurs directions d'EDF et de GDF-SUEZ le maintien de leur

mission de service public, l'emploi et les salaires. Des mobilisations ont eu lieu cette semaine dont une délégation à l'Assemblée Nationale,

Considérant que plusieurs filiales des groupes EDF et GDF-SUEZ ont répondu favorablement aux revendications de leurs salariés,

Considérant que ces deux entreprises ont dégagé des profits (3,6 milliards pour EDF et 6,5 milliards pour GDF-SUEZ) pour leurs actionnaires et que leurs dirigeants se sont octroyés de très fortes augmentations de salaires (+ 25% soit 900 000 euros pour le PDG)

Considérant que les 3654 plus proches collaborateurs de Messieurs MESTRALLET ET CIRELLI vont toucher 71 millions d'euros de stocks option,

Considérant la proposition d'augmenter les salaires de 0,3% pour 2009, qui est une véritable provocation au regard des bénéfices,

Considérant que seule la logique de rentabilité financière prédomine dans la gestion de ces entreprises, conduisant à une dégradation des services aux usagers et à de fortes augmentations de prix de l'énergie,

Considérant que cette logique de profits exclusifs pour les actionnaires pousse à la fermeture de structures de proximité et de points d'accueil, à allonger les délais d'interventions, à externaliser les activités au détriment du savoir-faire des électriciens et gaziers et de la sécurité des riverains, et à supprimer des milliers d'emplois,

Considérant que les électriciens et gaziers sont décidés à se faire entendre pour dénoncer cette politique qui est un véritable contresens pour répondre au développement économique de notre pays et aux défis énergétiques posés,

Considérant que le choix d'externaliser les activités, et donc de privatiser, c'est poursuivre les conditions du démantèlement progressif de l'entreprise nationalisée dans le cadre des avancées économiques et sociales du Conseil National de la Résistance,

Le conseil municipal de Champigny-sur-Marne apporte son soutien aux justes revendications des salariés d'EDF et GDF-SUEZ et demande:

- l'arrêt des suppressions de sites de proximité, afin de garantir des interventions rapides
- l'arrêt de l'externalisation de leurs activités et la reprise des travaux transférés au privé
- la mise en œuvre d'une politique ambitieuse d'investissements et d'embauches
- une revalorisation de 5% des salaires pour 2009 et une prime de 1500 euros

Le conseil municipal demande au gouvernement, puisque l'Etat détient 38% de GDF-SUEZ et 87% d'EDF, d'intervenir auprès des dirigeants de ces deux entreprises afin que les salariés obtiennent satisfaction et que les usagers puissent bénéficier d'un service public de qualité. »

**Vote sur l'urgence :**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**38 voix pour dont 5 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » Liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Liste « Entente citoyenne »)**

**8 votes contre dont 2 procurations**

**(groupe UMP – groupe Divers droite)**

**2 abstentions**

**(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)**

**Intervention de M. LECUYER**

**Intervention de Mme ZELIOLI**

« Le groupe communiste et républicain votera ce vœu. La mobilisation des gaziers et électriciens dans les dernières semaines illustre bien les conséquences d'une conception

marchande des services publics défendue par la commission européenne, des choix du gouvernement de l'accompagner, plus particulièrement avec la révision générale des politiques publiques et la nécessité, à l'inverse, d'une vraie politique de promotion et de développement des services publics.

Comment ne pas être révolté quand ces entreprises refusent toute discussion sur l'augmentation des salaires, après 10 ans de perte de pouvoir d'achat, alors que GDF réalise 6, 8 milliards de profits dont 5, 7 versés aux actionnaires et EDF 4, 4 milliards dont 2, 4 pour les actionnaires. C'est d'autant moins pour l'économie, l'investissement, l'emploi et le développement du service public.

Cette restructuration, cette privatisation s'inscrivent bien dans une logique de rentabilité financière, incompatible avec les missions d'intérêt général du service public. Elles se réalisent au détriment des personnels, des usagers, en particulier avec la hausse des tarifs.

Les directions d'EDF et de GDF veulent externaliser les activités et fermer les structures de proximité, sans d'ailleurs aucune concertation avec les collectivités, autorités concédantes, non pas pour un service meilleur, mais pour réduire les coûts. C'est sans doute la version élyséenne de la moralisation du capitalisme, alors qu'il envisage de nouveau de baisser l'impôt sur les grandes fortunes, passe son temps à faire des cadeaux au patronat et refuse d'entendre parler d'augmentation des salaires, des retraites et des minima sociaux. Le profit, toujours le profit mais jamais ne vient le tour des femmes et des hommes qui travaillent.

Alors que les salariés vivent au quotidien cette violence, le pouvoir veut nous faire croire que les saboteurs, ce sont eux, en cherchant toujours plus à diviser les usagers et les travailleurs d'EDF-GDF.

Et ce n'est pas le vote, le 22 avril, du 3<sup>ème</sup> paquet énergie par le Parlement européen, auquel seul le groupe de la gauche unitaire s'est opposé, ou les pistes de la commission Champsaur qui vont rassurer, tant leur seul créneau, c'est la mise en concurrence de l'énergie.

A l'inverse de ces choix, les élus communistes proposent plusieurs axes de transformations et de modernisation des services publics dont la maîtrise par les citoyens, la démocratisation des conseils d'administration, créer de nouveaux services publics (logement, dépendance, eau...), par la reconquête du territoire avec des services de proximité ou en créant un pôle public du financement et du crédit.

Oui vraiment, d'autres choix sont possibles. C'est dans le cas d'une maîtrise publique et sociale de l'énergie, la reconstitution d'un grand pôle EDF-GDF redevenu 100 % public, le développement des coopérations, la garantie du droit de chacun à accéder à l'énergie, à partir de moyens de productions sûrs et moins polluants, à un prix égal pour tous et donner un coup d'arrêt à l'envolée des prix, rompre avec la logique libérale européenne.

Alors oui, les élus communistes et républicains sont plus que jamais engagés aux côtés des électriciens et gaziers mobilisés pour le service public, l'emploi et les salaires et c'est pourquoi nous voterons ce vœu. »

### **Intervention de Mme ETTORI**

« Je vous donne quelques chiffres : Monsieur CIRELLI, vice président de GDF Suez, rémunération annuelle : 458 239 euros en 2007 portée à 1 297 000 euros en 2008. Hausse de 183 %. Monsieur GADONNEIX, PDG, rémunération annuelle 760 000 euros passée à 900 000 euros, + 25 % d'augmentation. Sa retraite doit passer de 400 563 € à 500 818 €.

Dans le même temps, l'augmentation proposée aux salariés est à 0, 3 %.

Les 2 entreprises ont cumulé près de 11 milliards de bénéfices en 2008.

Tout ce que je viens de citer est indécent et injuste, c'est pourquoi les élus du parti de gauche voteront ce vœu. »

**Vote sur le fond :**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**38 voix pour dont 5 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » Liste des forces de gauche,  
de progrès, écologistes et de personnalités – Liste « Entente citoyenne »)**

**8 votes contre dont 2 procurations**

**(groupe UMP – groupe Divers droite)**

**2 abstentions**

**(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)**